

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Photo de la page couverture :

Projet soutenu dans le cadre du programme Aide au développement culturel autochtone.

L'exposition d'arts visuels sur l'embranchement de la rue Sainte-Catherine, à Montréal, s'est déroulée pendant les activités extérieures du Festival international Présence autochtone, du 6 au 15 août 2024.

©carolineperronphotographies

La présente publication a été réalisée par le ministère de la Culture et des Communications.

Une version accessible du présent document est en ligne sur le site Web Québec.ca.

Dépôt légal : septembre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN : 978-2-555-02077-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec, 2025

MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

C'est avec une grande fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère de la Culture et des Communications. L'année a été marquée par des initiatives audacieuses et des réalisations significatives qui témoignent de notre engagement à promouvoir et à faire rayonner la culture québécoise, notamment auprès des jeunes.

Parmi les nombreuses actions accomplies par le Ministère, je tiens à souligner la création du Musée national de l'histoire du Québec, qui se distingue comme un projet phare. Ce musée célèbre en effet notre histoire et notre culture, tout en soulignant l'apport inestimable des Premières Nations et des Inuit. Le plan d'intervention proposé par le Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec est également un élément important. Il est essentiel pour assurer la pérennité et le rayonnement de ce secteur. La nouvelle Stratégie France-Québec 2025-2030 pour la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique, dévoilée à Paris en février dernier, renforce quant à elle notre coopération internationale et notre engagement concernant la découvrabilité des contenus francophones. Cette initiative est une avancée majeure pour notre culture à l'ère numérique.

Également, j'ai accordé 24 nouveaux statuts de protection et de valorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, incluant des sites patrimoniaux et des personnages historiques. Le hockey sur glace a d'ailleurs été reconnu cette année comme sport national du Québec, renforçant ainsi notre identité culturelle. Nos efforts pour la mise en valeur du patrimoine se sont également poursuivis avec des initiatives telles que le projet multi-plateforme *Bien bâti* par Télé-Québec, visant à sensibiliser les jeunes à l'importance de notre patrimoine. Par ailleurs, la coordination nationale des célébrations de la fête nationale a été assurée cette année par le Ministère, avec un financement supplémentaire de 3,5 M\$ annuellement pour les festivités. Le Programme pour une jeunesse bien informée a également été lancé pour développer l'esprit critique des jeunes face aux contenus d'information.

En parcourant ce rapport, vous découvrirez l'ampleur du travail accompli pour soutenir et valoriser les secteurs culturels et des communications dans leurs efforts de rayonnement auprès de la population.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Culture et des Communications et
ministre responsable de la région de l'Outaouais,

Mathieu Lacombe

Québec, septembre 2025

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur Mathieu Lacombe

Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la région de l'Outaouais

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère de la Culture et des Communications pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Ce rapport rend compte, notamment, des réalisations et des résultats obtenus en lien avec les engagements du Plan stratégique 2023-2027, dans le respect des orientations gouvernementales.

Il témoigne de l'engagement constant du Ministère à promouvoir la créativité, à faire rayonner notre culture et à valoriser notre patrimoine. Les actions prises à cet égard ont été rendues possibles grâce à une gestion exemplaire fondée sur la rigueur, l'efficacité et une utilisation optimale des ressources. Cette approche stratégique a permis de maximiser les effets de nos interventions sur l'ensemble du territoire et de poursuivre nos efforts afin de contribuer activement à l'essor culturel du Québec.

Je tiens à saluer le travail remarquable des équipes ministérielles présentes aux quatre coins du Québec. Grâce à leur professionnalisme, à leur passion et à leur dévouement, le Ministère est toujours en mesure de répondre avec justesse et agilité aux besoins de la population, des organisations et des partenaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

La sous-ministre,

Nathalie Verge

Québec, septembre 2025

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère de la Culture et des Communications ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

La sous-ministre,

Nathalie Verge

Québec, septembre 2025

RAPPORT DE VALIDATION

Madame Nathalie Verge

Sous-ministre

Ministère de la Culture et des Communications

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 incombe à la direction du ministère de la Culture et des Communications. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le vérificateur interne,

Hicham Mountassir

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref.	1
1.2 Faits saillants.	4
2. LES RÉSULTATS	13
2.1 Plan stratégique	13
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	35
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	41
3.1 Utilisation des ressources humaines	41
3.2 Utilisation des ressources financières	44
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	45
4. AUTRES EXIGENCES	49
4.1 Gestion des effectifs	49
4.2 Développement durable	50
4.3 Occupation et vitalité des territoires	58
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	62
4.5 Accès à l'égalité en emploi	62
4.6 Allègement réglementaire et administratif	65
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	67
4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	70
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	72
4.10 Politique de financement des services publics	73
ANNEXES	76
Annexe I Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action 2020-2022 : stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (prolongée au 31 décembre 2024).	76
Annexe II Bilan-synthèse de l'état d'avancement de toutes les actions inscrites au Plan d'action 2020-2022 du Ministère en lien avec les priorités régionales (période 2020-2025).	117



©carolineperronphotographies

**Projet soutenu dans le cadre du programme Aide au
développement culturel autochtone**

Photo d'un spectacle extérieur à la Place des festivals prise lors du
Festival international Présence autochtone, du 6 au 15 août 2024.

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission et clientèle

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer à la vitalité, à la transmission, à l'accessibilité et au rayonnement de la culture québécoise; d'encourager l'innovation dans le secteur des communications; de protéger et de valoriser le patrimoine; et de participer au déploiement du plein potentiel de la jeunesse québécoise. Il coordonne et appuie les actions du gouvernement en ces matières et il défend les intérêts culturels et de la jeunesse du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

Le Ministère intervient principalement dans les domaines du patrimoine, des arts, des lettres, des industries culturelles, du numérique, des médias, des télécommunications, des entreprises de communications et de la jeunesse. Ses politiques publiques et ses programmes contribuent au développement des activités de création, d'animation, de production, de promotion, de diffusion, de formation, de recherche et de conservation, et veillent à l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Il vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, dans chaque région du Québec, des services équitables et diversifiés. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

Contexte de l'organisation

Sous l'autorité de la sous-ministre en titre, le Ministère est constitué de quatre sous-ministériats, qui étaient composés ainsi en 2024-2025 :

- Développement culturel et patrimoine : qui regroupe, sous la responsabilité de la Direction générale des régions et de la métropole, les directions régionales qui offrent, par l'intermédiaire des partenaires culturels et de communications, des services directs à la population sur l'ensemble du territoire du Québec. De plus, le sous-ministériat regroupe la Direction de la coordination des programmes, le Centre de conservation du Québec et la Direction générale du patrimoine, dont relèvent la Direction des opérations en patrimoine, la Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale ainsi que la Direction des partenariats et valorisation du patrimoine;
- Politiques et sociétés d'État : qui comprend la Direction générale des politiques, du numérique, des communications et de l'international dont relèvent la Direction des relations internationales et de l'exportation; la Direction des politiques, de la prospective et de la main-d'œuvre; ainsi que la Direction du numérique, des médias et des communications. Les mandats liés aux relations avec les Premières Nations et les Inuit sont également sous sa responsabilité directe. Le sous-ministériat comprend également la Direction générale des sociétés d'État et des services aux entreprises, dont relèvent la Direction des relations avec les sociétés d'État et la Direction des services aux entreprises et du classement des films;
- Secrétariat à la promotion de la culture québécoise : qui regroupe la Direction du développement et du soutien au rayonnement ainsi que le Bureau des mandats spéciaux en infrastructures culturelles;
- Secrétariat à la jeunesse : qui comprend la Direction des partenariats et de l'appui aux initiatives jeunesse ainsi que la Direction des politiques, de la prospective et de la coordination interministérielle.

Ces sous-ministériats sont appuyés par le Secrétariat général et bureau de la sous-ministre ainsi que par la Direction générale de l'administration et des immobilisations, qui regroupe la Direction des ressources financières et matérielles et de la gestion immobilière, la Direction des technologies de l'information, la Direction des ressources humaines et la Direction des immobilisations.

Deux autres unités administratives offrent des services au Ministère, soit la Direction des affaires juridiques, dont l'effectif relève du ministère de la Justice, et la Direction des communications, dont l'effectif relève du Secrétariat à la communication gouvernementale du ministère du Conseil exécutif.

La réalisation de la mission du Ministère est soutenue par un réseau de 13 organismes et sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Jeunesse. Les interventions ministérielles sont assurées dans les 17 régions administratives du Québec grâce aux 8 directions régionales, situées dans 13 bureaux.

Au cours de l'année 2024-2025, le Ministère s'est vu attribuer une nouvelle société d'État. La *Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec* a ainsi été sanctionnée en octobre 2024. L'ouverture de cette institution muséale est prévue en 2026 et elle deviendra le 4^e musée d'État au Québec.

Chiffres clés

Chiffres clés au 31 mars 2025

Chiffre clé	Description
468	Effectif du Ministère
1319,3 M\$	Dépenses du Ministère ¹
214	Ententes de développement culturel conclues avec des municipalités et des municipalités régionales de comté (incluant Québec, Montréal et Gatineau)
5	Ententes sectorielles de développement annoncées avec des municipalités régionales de comté
921	Municipalités servies par une bibliothèque publique autonome soutenue ou une bibliothèque affiliée à l'un des 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques soutenus ²
154	Médias communautaires soutenus
124	Institutions muséales agréées et soutenues
310	Ententes de financement conclues avec des partenaires du milieu de la jeunesse pour déployer des projets pour les jeunes du Québec

1. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

2. Donnée à jour au 31 décembre 2023.

1.2 Faits saillants

Création du Musée national de l'histoire du Québec

La création du Musée national de l'histoire du Québec est la concrétisation d'une grande ambition : offrir aux Québécoises et aux Québécois un lieu qui célèbre leur histoire et leur culture et qui constituera un legs pour les générations futures. La *Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec* a été sanctionnée le 17 octobre 2024.

Le Musée a pour fonctions :

- de faire connaître et de faire rayonner l'histoire de la nation québécoise, son évolution, sa culture et son identité distincte, et de témoigner de l'apport des Premières Nations et des Inuit à son parcours;
- d'établir des liens avec le réseau muséal québécois et d'assurer une présence du Québec dans le réseau muséal international.

C'est le pavillon Camille-Roy du Séminaire de Québec, situé dans le cœur historique de la capitale nationale, qui accueillera cette nouvelle institution muséale d'envergure.

Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec

Le Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec a été créé par le ministre de la Culture et des Communications, le 10 juin 2024, en réponse aux importants défis auxquels fait face le secteur audiovisuel. Son mandat consiste à présenter des propositions concrètes et un plan d'intervention spécifique pour assurer la pérennité, le maintien de la qualité et le rayonnement, au Québec et à l'international, du secteur audiovisuel québécois. Dans le cadre de ces travaux, des consultations ont été menées sur une période de 10 semaines, permettant de recevoir 114 mémoires et de tenir plus de 200 rencontres avec différents intervenants et intervenantes.

Dévoilement de la nouvelle Stratégie France-Québec 2025-2030 pour la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique

Dans le cadre d'une mission à Paris en février 2025, le ministre de la Culture et des Communications du Québec a dévoilé, de concert avec la ministre de la Culture de France, la Stratégie France-Québec 2025-2030 pour la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique. Cette stratégie, qui est le résultat de rencontres du Groupe de travail France-Québec en matière de diversité linguistique des contenus culturels à l'ère numérique, lancé en avril 2024, permettra aux 2 gouvernements de poursuivre leurs efforts communs afin de :

- développer les connaissances et les compétences des acteurs du milieu;
- favoriser l'émergence et le rayonnement des contenus culturels francophones;
- mobiliser les acteurs internationaux sur l'importance de la découvrabilité et de la diversité des contenus culturels en ligne.

Consultation pour un encadrement législatif sur la découvrabilité des contenus culturels francophones

Une consultation pour établir un encadrement législatif sur la découvrabilité des contenus culturels francophones s'est tenue du 27 mai au 8 juillet 2024 et avait pour objectif de connaître les attentes et les préoccupations des artistes, des associations, des regroupements, des organismes et des entreprises du secteur culturel, ainsi que des citoyennes et citoyens et des chercheuses et chercheurs de tout le Québec. Au total, 51 mémoires ont été transmis au Ministère dans le cadre de cette consultation, dont 41 que les participants et les participantes ont accepté de rendre publics.

Groupe de réflexion sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique (UNESCO)

Le Canada et le Québec ont eu l'honneur de coorganiser du 28 au 30 mai 2024, à Québec, la 1^{re} rencontre du Groupe de réflexion sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique (UNESCO). Composé de 18 expertes et experts indépendants provenant de 18 pays, ce groupe de réflexion a dressé un état de la mise en œuvre de la Convention de 2005 à l'ère numérique, près de 20 ans après son adoption, et a formulé des recommandations visant à mieux outiller les Parties face aux enjeux grandissants du numérique. Cette rencontre a été l'occasion de confirmer la position de leader du Québec et du Canada en lien avec cette question.

Vitrines et programmeurs étrangers appuyés en 2024-2025

Les vitrines culturelles et les présences collectives québécoises au Canada et à l'étranger sont des initiatives phares soutenues par le Ministère, en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que la Société de développement des entreprises culturelles. En 2024-2025, un total de 156 vitrines ont été appuyées par le Ministère. En voici 2 exemples :

- Le Québec a été mis à l'honneur dans le cadre du Festival du Livre de Paris du 12 au 14 avril 2024 avec 42 autrices et auteurs formant la délégation d'honneur et une soixantaine de représentantes et représentants de maisons d'édition québécoises. L'inauguration a été faite en présence du ministre de la Culture et des Communications du Québec et de son homologue française.
- La créativité numérique québécoise a été célébrée au Bright Festival Connect à Leipzig, en Allemagne, entre le 9 et le 13 octobre 2024. L'événement Perspectives du Québec a rassemblé 10 œuvres vidéo québécoises, projetées dans l'impressionnante salle immersive du Kunstkraftwerk. Accompagnés par l'organisme MUTEK et appuyés par l'Antenne du Québec à Berlin, les compagnies et les artistes sélectionnés ont également participé à un programme professionnel qui leur a permis d'accroître leur rayonnement et le développement de liens stratégiques en Allemagne.



Visuel créé pour la mise à l'honneur du Québec, dans le cadre du Festival du Livre de Paris, tenu du 12 au 14 avril 2024

©Ministère de la Culture et des Communications

Les vitrines culturelles et les présences collectives représentent le résultat du travail des attachées culturelles et attachés culturels des différents territoires et ont prouvé leur efficacité pour exporter et assurer une meilleure visibilité du talent québécois dans de nombreux secteurs. Elles permettent également aux compagnies et artistes québécois qui y participent de développer de nouveaux contacts, réseaux et alliances.

Plan d'action jeunesse 2025-2030

Les projets financés par le Plan d'action jeunesse 2021-2024 ont été prolongés d'une année pour assurer la continuité des services avant l'entrée en vigueur du nouveau Plan d'action jeunesse 2025-2030. En incluant les appels de projets que le Secrétariat à la jeunesse déploie annuellement et la prolongation des initiatives de ce plan, ce sont plus de 300 ententes de financement qui ont été conclues en 2024-2025 avec des organisations travaillant auprès de la jeunesse.

En parallèle, un appel de propositions pour bâtir le prochain Plan d'action jeunesse a été lancé, comportant un tout nouveau volet de soutien à la mission. En tout, 519 demandes ont été déposées par les partenaires du milieu.



Visuel créé dans le cadre de l'appel de propositions pour le Plan d'action jeunesse 2025-2030

©Ministère de la Culture et des Communications

Mise en valeur du patrimoine dans la sphère publique et auprès des jeunes

Le Ministère a déployé des efforts soutenus pour présenter le patrimoine comme un élément distinctif des collectivités, une source de fierté et une force mobilisatrice, afin de favoriser sa conservation et sa mise en valeur, notamment auprès des jeunes. Il a soutenu la création de la multi-plateforme *Bien bâti* par Télé-Québec et de sa seconde saison télévisuelle, diffusée à compter du 1^{er} avril 2025. Pour joindre la clientèle jeunesse, des productions originales dérivées (*Bien bâti, visites privilèges* et *Bien bâti, portraits d'artisans*) sont rendues disponibles sur la plateforme numérique de Télé-Québec, ainsi que sur Télé-Québec en classe et les réseaux sociaux. De nouvelles initiatives ont été propulsées dans les médias fréquentés par les jeunes, notamment sur le site Web d'*Urbania*, en avril 2024, en les incitant de manière ludique à visiter des lieux patrimoniaux ou même à se rendre sur le site Web du Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Des publiereportages dans *Les Débrouillards* (juillet-août 2024), sur le parcours d'un artefact au Laboratoire et à la Réserve d'archéologie du Québec, et dans *Curium* (décembre 2024), sur les métiers traditionnels, ont sensibilisé la clientèle jeunesse à d'autres aspects méconnus du patrimoine québécois.

Programme pour une jeunesse bien informée

Les jeunes sont exposés et exposés à une abondance de fausses nouvelles, amplifiée par l'intelligence artificielle générative. Or, elles et ils doivent apprendre à développer leur esprit critique et à reconnaître les sources fiables d'information. Afin de soutenir les jeunes à cet égard, le Ministère a lancé le Programme pour une jeunesse bien informée et a tenu un premier appel de projets en 2024-2025, qui a permis de soutenir 23 projets, pour une somme totale de 912 209 \$. Ce programme comporte 2 volets : le premier, pour le développement de la pensée critique des jeunes face aux contenus d'information auxquels elles et ils sont exposés, et le second, pour la production de contenus d'information journalistiques par les jeunes ou encore destinés à une clientèle jeunesse.



Visuel créé pour la promotion du Programme pour une jeunesse bien informée

©Ministère de la Culture et des Communications

Ententes de développement culturel et ententes sectorielles de développement



Captation photo d'un spectacle de danse contemporaine (*ShutDown*)

Projet Noranda Ville Ouverte, réalisé dans le cadre de l'entente de développement culturel de la Ville de Rouyn-Noranda en août 2024.

Anne-Marie Gendron, ©MCC 2024

Pour le cycle 2024-2027, en plus des ententes de développement culturel de Québec et de Montréal, un nombre record de 217 ententes, dont 5 ententes sectorielles de développement, ont été annoncées dans l'ensemble des régions, totalisant 28,5 M\$. À même cette somme, 500 k\$ ont été réservés annuellement pour les financements visant les jeunes et la culture, ce qui représente une bonification de 25 % de l'enveloppe du Ministère destinée aux jeunes.

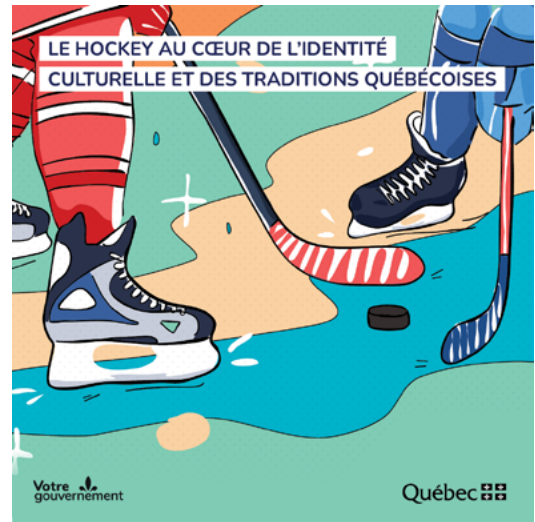
Des ententes 2024-2027 avec Québec et Montréal ont été annoncées, respectivement de 38,3 M\$ et de 73,8 M\$.

L'enveloppe de la région de l'Outaouais a été bonifiée de 5 395 829 \$, pour un total de 6 889 199 \$, dont 5 M\$ issus du Plan québécois des infrastructures pour Gatineau. Cette bonification fait suite à la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2019 et reconnaissant l'Outaouais comme étant une région administrative avec des particularités importantes qui engendrent ainsi des défis significatifs, compte tenu notamment de la situation frontalière de Gatineau avec Ottawa.

Statuts juridiques accordés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Le 27 février 2025, l'Assemblée nationale a inscrit la notion de « référent culturel national » dans la *Loi sur le patrimoine culturel* et a reconnu le hockey sur glace comme sport national du Québec. En tant que reflet des influences, des luttes et des aspirations de la société dans laquelle il s'est développé, le hockey sur glace est devenu, depuis la fin du XIX^e siècle, un véritable agent culturel et identitaire. Pour cette raison, il est le premier référent culturel national reconnu en tant qu'élément de la culture québécoise forgé dans la tradition, qui caractérise et qui évoque de manière singulière un aspect de l'identité culturelle du Québec et qui constitue un repère renforçant les liens entre les individus de la société.

En 2024-2025, 24 statuts de protection ou de valorisation ont été accordés par le ministre, qui a ainsi complété les processus de classement entrepris à l'automne 2023. Parmi les nouveaux statuts accordés, notons les sites patrimoniaux de l'Hôtel-Dieu-de-Montréal, du Domaine-du-Petit-Cap (Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente), de l'Ancienne-Prison-Winter (Sherbrooke) et du Domaine-Louis-Joseph-Papineau (Montebello). Le ministre a également procédé à la désignation de 2 personnages historiques, Donalda Charron et Clément Gosselin, et de 1 événement historique, la Première partie officielle de hockey sur glace, qui a eu lieu à Montréal le 3 mars 1875.



Visuel créé à l'occasion de la reconnaissance du hockey sur glace comme sport national du Québec

©Ministère de la Culture et des Communications

Soutien au développement du secteur de la créativité numérique

Ce sont 17 projets structurants qui ont été financés pour soutenir le maillage entre les acteurs de l'écosystème de la créativité numérique, pour un total de près de 915 000 \$. Ces initiatives de maillage solidifient ce secteur et encouragent la création de partenariats entre les artistes, les organismes, les entreprises, les gestionnaires d'espaces publics, les associations et les établissements d'enseignement, ainsi qu'avec d'autres domaines des industries culturelles et créatives, pour favoriser l'intégration de la créativité numérique à leurs projets et activités. Les projets retenus permettent notamment le développement de nouvelles formations dans le domaine, ainsi que la tenue d'événements qui permettent de décupler les occasions d'affaires et la transmission de connaissances.

À cela s'ajoutent 10 projets soutenus, représentant un financement totalisant 2,94 M\$, dans le cadre du volet 3 du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise, lequel vise à appuyer la mise en œuvre de projets de créativité numérique dans les espaces publics et les lieux de diffusion culturelle.

Coordination nationale des célébrations de la fête nationale

La coordination nationale des célébrations de la fête nationale relève désormais du Ministère. Il revient donc à ce dernier de mener une campagne de promotion nationale ainsi que d'administrer le Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales, entièrement révisé. Pour ce faire et s'assurer de la participation optimale de la population à ces festivités, le Ministère peut compter sur la collaboration des sociétés nationales des Québécois des diverses régions afin de soutenir l'organisation d'événements locaux et régionaux.

L'organisation du Grand spectacle sur les plaines d'Abraham à Québec est désormais confiée à Télé-Québec. Le Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc. demeure l'organisateur du Grand Spectacle de la fête nationale à Montréal, ainsi que du Traditionnel Défilé dans la métropole.

Enfin, depuis 2024-2025, 3,5 M\$ supplémentaires sont versés annuellement pour la fête nationale du Québec.



Visuel créé dans le cadre des célébrations de la fête nationale du Québec

©Ministère de la Culture et des Communications

Appel de projets en commémoration

La 3^e édition de l'Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration a eu lieu du 11 septembre au 21 octobre 2024. Ce programme d'aide financière vise à accroître le nombre de gestes de commémoration et leur rayonnement pour que les Québécoises et Québécois aient l'occasion de participer à des commémorations d'intérêt national, régional ou local et de se souvenir collectivement de personnages, d'événements et de lieux qui ont marqué l'histoire. Grâce à un financement de 866 010 \$, la 3^e édition a permis de soutenir 18 initiatives issues des milieux, qui se déploieront dans 8 régions du Québec.



Projet soutenu dans le cadre de la 2^e édition de l'Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration

Tenue de l'événement 1824 Gala historique, au Centre culturel Morrin, dans le cadre du 200^e anniversaire de la Société littéraire et historique de Québec.

©Jean-Sébastien Chartier Plante



©Ministère de la Culture et des Communications

Initiative dans le cadre des vitrines culturelles et des présences collectives québécoises au Canada et à l'étranger

Photo prise lors du Festival du Livre de Paris, en avril 2024, où le Québec était à l'honneur.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs
aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : CONSOMMATION DE L'OFFRE CULTURELLE QUÉBÉCOISE

Orientation 1 : Faire découvrir la culture québécoise, particulièrement aux jeunes, et en accroître l'accessibilité et la diffusion au Québec, au Canada et à l'international

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
1.1 Augmenter la place occupée par la consommation de produits culturels québécois dans les habitudes et les activités des jeunes	1.1.1 Proportion des jeunes pour qui l'écoute de musique québécoise occupe une place importante	56 %	59 % Atteinte	17
	1.1.2 Proportion des jeunes pour qui le visionnement de films québécois occupe une place importante	48 %	48 % Atteinte	18
	1.1.3 Proportion des jeunes pour qui la lecture de livres québécois occupe une place importante	38 %	35 % Non atteinte	18
	1.1.4 Proportion des jeunes pour qui l'assistance à des spectacles d'artistes québécoises et québécois occupe une place importante	36 %	33 % Non atteinte	19
	1.1.5 Proportion des jeunes pour qui la visite de musées et de lieux historiques québécois occupe une place importante	34 %	29 % Non atteinte	20
1.2 Stimuler l'exportation des œuvres et des productions culturelles québécoises sur les marchés étrangers	1.2.1 Nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus, contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises	460	680 Atteinte	21
1.3 Renforcer le rayonnement et le positionnement du Québec en culture auprès de ses partenaires hors Québec et internationaux	1.3.1 Nombre de projets soutenus contribuant au rayonnement et au positionnement du Québec	25	82 Atteinte	22

ENJEU 2 : DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS QUÉBÉCOIS FRANCOPHONES DANS L'ESPACE NUMÉRIQUE

Orientation 2 : Faire rayonner davantage les contenus québécois dans l'environnement numérique

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
2.1 Encourager l'adoption des normes de description des contenus culturels reconnues par les secteurs	2.1.1 Proportion des organismes culturels ³ s'étant prévalus d'un soutien financier afin d'adopter des normes descriptives communes à leur secteur	35 %	45 % Atteinte	23
2.2 Faciliter l'accès aux contenus québécois francophones dans l'espace numérique	2.2.1 Taux d'augmentation de la consultation des contenus québécois francophones dans l'espace numérique	+1 % par rapport à la mesure de départ	-4,9 % (2,49) Non atteinte	24
2.3 Affirmer et renforcer le leadership du Québec en matière de découvrabilité	2.3.1 : Nombre d'initiatives structurantes	3	5 Atteinte	26

ENJEU 3 : LEADERSHIP DU QUÉBEC EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE

Orientation 3 : Favoriser l'innovation et l'accélération du développement du secteur des industries œuvrant en créativité numérique et le promouvoir au Québec ainsi que sur les marchés canadiens et internationaux

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
3.1 Stimuler le déploiement d'installations et d'expériences culturelles créatives numériques destinées au Québec	3.1.1 Valeur totale des projets en créativité numérique financés par le Ministère, destinés au Québec	47,2 M\$	38,01 M\$ Non atteinte	27
3.2 Stimuler les projets québécois en créativité numérique au Canada et à l'international	3.2.1 Nombre de projets soutenus en créativité numérique destinés au Canada et à l'international	75	109 Atteinte	28

3. 100 organismes potentiels.

ENJEU 4 : VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

Orientation 4 : Positionner le patrimoine comme un levier de développement économique, social et culturel

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
4.1 Encourager l'émergence de partenariats basés sur la mutualisation des efforts, des données et des ressources	4.1.1 Nombre de projets de mutualisation soutenus ou ayant fait l'objet d'un accompagnement du Ministère	1	1 Atteinte	29
4.2 Appuyer les initiatives innovantes de valorisation et de transmission du patrimoine, notamment celles menées auprès des jeunes	4.2.1 Nombre d'initiatives de valorisation soutenues financièrement ou ayant fait l'objet d'un accompagnement de la part du Ministère	1	4 Atteinte	30

ENJEU 5 : POSITIONNEMENT DE LA JEUNESSE AU CŒUR DE L'ACTION ET DES PRIORITÉS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Orientation 5 : Maximiser l'influence des actions menées auprès des jeunes pour que celles-ci et ceux-ci puissent contribuer à façonner le Québec d'aujourd'hui et de demain

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
5.1 Donner les moyens à la jeunesse de porter sa voix dans la collectivité	5.1.1 Nombre de projets soutenus et réalisés permettant aux jeunes de porter leur voix dans la collectivité	36	43 Atteinte	32
5.2 Développer des partenariats et des projets pour donner une impulsion à la jeunesse québécoise	5.2.1 Nombre de partenaires associés à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 et de son plan d'action	276	310 Atteinte	33

ENJEU 6 : MOBILISATION DU PERSONNEL ET RENFORCEMENT DE L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ

Orientation 6 : Renforcer l'expérience employé

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
6.1 Favoriser les échanges et la communication avec le personnel pour renforcer l'expérience employé	6.1.1 Nombre de nouvelles initiatives collectives visant à favoriser le leadership de proximité qui engage les autorités, les gestionnaires ainsi que les employées et employés	1	2 Atteinte	34

Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : CONSOMMATION DE L'OFFRE CULTURELLE QUÉBÉCOISE

Orientation 1 : Faire découvrir la culture québécoise, particulièrement aux jeunes, et en accroître l'accessibilité et la diffusion au Québec, au Canada et à l'international

OBJECTIF 1.1 : AUGMENTER LA PLACE OCCUPÉE PAR LA CONSOMMATION DE PRODUITS CULTURELS QUÉBÉCOIS DANS LES HABITUDES ET LES ACTIVITÉS DES JEUNES

Contexte lié à l'objectif : Le ministère de la Culture et des Communications souhaite mettre en place des mesures incitatives pour favoriser l'intérêt des jeunes envers la culture francophone québécoise. Ainsi, des actions seront entreprises pour contribuer à favoriser la consommation des produits culturels québécois et francophones dans les habitudes des jeunes. Le Ministère verra à faire en sorte que la visibilité et la consommation de l'offre culturelle québécoise francophone augmentent, de façon à contribuer à l'affirmation d'une culture québécoise forte. Toutefois, les changements d'habitudes de consommation sont lents à opérer et les liens de causalité entre une action et un résultat sont parfois difficiles à établir. L'appréciation, auprès de la population, d'un changement de comportement par une politique publique n'est observable qu'après plusieurs années. Le Ministère vise donc une augmentation réaliste de la consommation des produits culturels québécois par les jeunes.

Il ne dispose pas à ce jour de données spécifiques de consommation pour l'ensemble des secteurs qui composent le milieu culturel. Il souhaite d'ailleurs, dans les premières années de son plan stratégique, se munir d'informations fiables, constantes et segmentées sur cette question. Il détient cependant des données sur l'intérêt des jeunes pour la culture québécoise, colligées par le biais d'un sondage mené par Léger pour le Secrétariat à la jeunesse.

Ce sondage a révélé que les jeunes de 15 à 29 ans estiment que la consommation des produits culturels québécois occupe « une très grande place » ou une « assez grande place » dans leurs habitudes et activités dans les proportions suivantes :

- l'écoute de musique québécoise : 55 %;
- le visionnement de films québécois : 47 %;
- la lecture de livres québécois : 37 %;
- l'assistance à des spectacles d'artistes québécoises et québécois : 35 %;
- la visite de musées et de lieux historiques québécois : 33 %.

Le Ministère souhaite poursuivre ses efforts afin d'augmenter les proportions que révèle le sondage.

Indicateur 1.1.1 : Proportion des jeunes pour qui l'écoute de musique québécoise occupe une place importante

(**Mesure de départ** : 55 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	55 %	56 %	57 %	59 %
Résultats	60 % Atteinte	59 % Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Des actions ciblées ont été réalisées par le Ministère au cours de 2024-2025 pour atteindre la cible de 56 % de proportion des jeunes pour qui l'écoute de musique québécoise occupe une place importante. Le sondage commandé par le Ministère montre d'ailleurs que, parmi les jeunes sondés cette année, leur proportion est de 59 %.

Parmi les actions structurantes menées par le Ministère, et qui ont pu contribuer à l'atteinte de cette cible, notons la poursuite du soutien financier octroyé à MétaMusique et à Amplitude Distribution pour 3 ans, leur financement prenant fin en 2025-2026. Ces organismes sont des joueurs essentiels du milieu de la musique et permettent de faire rayonner davantage la musique québécoise sur le Web et de lui faire occuper une place importante chez les jeunes. Un soutien financier du Ministère à Culture pour tous, qui orchestre les Journées de la culture, permet également de démocratiser l'accès à la culture pour l'ensemble de la population, dont les jeunes.

Soulignons également les aides financières provenant du Secrétariat à la jeunesse, octroyées pour permettre l'organisation des événements en lien avec Secondaire en spectacle et les Rendez-vous culturels du Réseau intercollégial. De plus, le Secrétariat finance l'initiative Jamais trop tôt, du Festival international de la chanson de Granby. Cette initiative consiste à organiser des ateliers d'écriture de paroles de chansons pour développer les habiletés et les techniques de rédaction des jeunes du secondaire et susciter leur intérêt pour la musique francophone.

Indicateur 1.1.2 : Proportion des jeunes pour qui le visionnement de films québécois occupe une place importante

(Mesure de départ : 47 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	47 %	48 %	49 %	51 %
Résultats	46 % Non atteinte	48 % Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Des actions ciblées ont été réalisées par le Ministère au cours de 2024-2025 pour atteindre la cible de 48 % de proportion des jeunes pour qui le visionnement de films québécois occupe une place importante. Le sondage montre d'ailleurs que, parmi les jeunes sondés cette année, leur proportion est justement de 48 %. Des actions devront donc continuer d'être déployées dans les prochaines années pour consolider ces acquis.

Parmi les actions réalisées cette année et qui ont contribué à l'atteinte de la cible, mentionnons une étude en continu pour mesurer l'offre de films québécois disponibles sur les plateformes numériques, dans un contexte où les jeunes sont plus susceptibles d'être en contact avec du contenu québécois si celui-ci est disponible sur ces plateformes. Le Ministère a, de plus, appuyé les actions menées par la Société de développement des entreprises culturelles pour stimuler la diffusion du cinéma auprès du jeune public, par le soutien de projets spécifiques pour près de 608 k\$ au cours de l'exercice. Soulignons aussi un soutien financier du Ministère à Culture pour tous, qui orchestre les Journées de la culture et qui permet de démocratiser l'accès à la culture pour l'ensemble de la population, dont les jeunes.

Quant aux actions financées par le Secrétariat à la jeunesse et qui contribuent à l'atteinte de la cible, notons le soutien à Territoires du nouveau cinéma : perspectives inspirantes pour la jeunesse québécoise, du Festival du nouveau cinéma de Montréal. Il s'agit d'une initiative de formation professionnelle et d'éducation artistique, qui comprend un volet pour favoriser la relève et un volet pour la diffusion.

Indicateur 1.1.3 : Proportion des jeunes pour qui la lecture de livres québécois occupe une place importante

(Mesure de départ : 37 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	37 %	38 %	39 %	41 %
Résultats	36 % Non atteinte	35 % Non atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

L'indicateur vise à suivre l'évolution de la perception qu'ont les jeunes de 15 à 29 ans de la place que prend la lecture de livres québécois dans leurs habitudes de lecture. La cible de 38 % est considérée comme non atteinte pour l'année 2024-2025, comme le démontre la proportion de 35 % des jeunes sondés. Malgré tout, les résultats demeurent dans la marge d'erreur du sondage, qui est de 2,91 %, 19 fois sur 20.

Le Ministère soutient, par ses programmes et ceux de ses sociétés d'État, des initiatives visant à promouvoir les habitudes de lecture et à faire rayonner le livre québécois. Parmi les actions qui sont en cours pour bien documenter la situation, notons la poursuite de l'enquête de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec sur les pratiques culturelles. Le Ministère a aussi dressé un inventaire des données disponibles en matière d'habitude de lecture. Une fois que ces données seront disponibles et compilées, il pourra déployer plus d'actions afin d'encourager la lecture d'œuvres québécoises et de mieux cibler les actions qui pourront avoir des effets réels auprès des jeunes.

Par ailleurs, pour l'édition 2024 de l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise, un projet de créativité numérique a été retenu. Ce dernier met en valeur des intrants culturels touchant la littérature et les grands auteurs et autrices du Québec et de la ville de Québec.

Enfin, puisque les changements d'habitudes et de perceptions sont lents à opérer, le Ministère continue de suivre leur évolution.

Indicateur 1.1.4 : Proportion des jeunes pour qui l'assistance à des spectacles d'artistes québécoises et québécois occupe une place importante

(Mesure de départ : 35 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	35 %	36 %	37 %	39 %
Résultats	34 % Non atteinte	33 % Non atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible est considérée comme non atteinte pour l'année 2024-2025. Les résultats du sondage montrent en effet qu'une proportion de 33 % des jeunes sondés considère que l'assistance à des spectacles d'artistes québécoises et québécois occupe une place importante pour eux, alors que la cible était de 36 %.

Parmi les actions qui pourraient permettre l'atteinte de la cible dans les années à venir, notons l'engagement gouvernemental visant à permettre aux écoles d'offrir, chaque année à chaque élève (du préscolaire, du primaire et du secondaire), 2 sorties culturelles gratuites. Ce programme contribue à créer des habitudes culturelles chez les jeunes, incluant l'assistance à des spectacles. À cet égard, dans le cadre des subventions octroyées au Conseil des arts et des lettres du Québec pour ses programmes d'aide financière, une somme est utilisée par le Conseil

pour la poursuite de la mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel. Elle lui a permis de soutenir, en 2024-2025, 109 organismes à la hauteur de 3,9 M\$ et 38 organismes pour un somme de 288 k\$ pour des ajustements aux subventions annoncées en 2023-2024.

Indicateur 1.1.5 : Proportion des jeunes pour qui la visite de musées et de lieux historiques québécois occupe une place importante

(**Mesure de départ :** 33 %)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	33 %	34 %	35 %	37 %
Résultats	31 % Non atteinte	29 % Non atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La mesure de gratuité dans les institutions muséales le premier dimanche du mois est un des moyens d'augmenter la proportion des jeunes pour qui la visite de musées québécois occupe une place importante. Selon les résultats du sondage *Les jeunes et la culture québécoise*, cette mesure est connue de 31 % des jeunes de 15 à 29 ans (février 2025), en augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente. Selon les sondeurs, « cette hausse s'explique probablement en grande partie par l'annonce du Ministère, en janvier dernier, restreignant cette mesure aux moins de 20 ans, information relayée par les médias ». Bien que la mesure soit connue d'une bonne part des jeunes, cela ne se reflète pas, à ce jour, dans la proportion des jeunes pour qui la visite d'un musée occupe une place importante.

Les dimanches gratuits ont été très populaires auprès de la population en général en 2024-2025. Les changements apportés à la mesure pour la prochaine année, soit son application visant les jeunes de moins de 20 ans uniquement, ont pour objectif de permettre de diversifier les habitudes culturelles de la jeunesse et de la mettre davantage en contact avec l'offre culturelle québécoise. Néanmoins, cela concernera une partie seulement de la clientèle « jeunes », considérée dans le sondage, soit les 15-19 ans.

Le programme Appel de projets pour le soutien des expositions permanentes et itinérantes n'a pas été ouvert en 2024-2025, en raison de l'échéance de sa norme au 31 mars 2024 et du renouvellement de cette dernière. Dans le cadre de la prochaine édition, il est envisagé qu'une priorité soit accordée aux projets visant spécifiquement les jeunes, pour favoriser leur engagement et leur fidélisation et créer de nouvelles habitudes de fréquentation.

De plus, une balise a été ajoutée dans le cadre normatif du programme Ententes de développement culturel municipales et régionales, en vigueur depuis le 19 novembre 2024, pour favoriser le rapprochement des institutions muséales et des lieux patrimoniaux avec leur communauté, notamment les jeunes.

OBJECTIF 1.2 : STIMULER L'EXPORTATION DES ŒUVRES ET DES PRODUCTIONS CULTURELLES QUÉBÉCOISES SUR LES MARCHÉS ÉTRANGERS

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite appuyer davantage le positionnement des productions culturelles d'ici auprès des professionnelles, des professionnels et des publics étrangers afin d'augmenter la circulation des œuvres québécoises hors Québec et les exportations de produits et services culturels québécois. Les projets qui favorisent cette mise en marché seront encouragés et soutenus par le biais du Programme d'appui aux initiatives internationales et grâce au travail des attachées et attachés culturels du réseau des représentations du Québec dans les différents territoires.

Le Ministère, en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et le réseau des attachées culturelles et attachés culturels, poursuivra ses efforts pour favoriser la mise en valeur des productions québécoises à l'international et accompagner le secteur culturel pour qu'il développe de nouveaux marchés étrangers. Les vitrines culturelles et les présences collectives québécoises au Canada et à l'étranger sont parmi les initiatives phares pour développer les marchés hors Québec.

Indicateur 1.2.1 : Nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus, contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises

(Mesure de départ : 400 projets)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	440	460	480	500
Résultats	664 Atteinte	680 Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, ce sont 680 activités contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises qui ont pu être financées par le Ministère, dont 156 vitrines et présences collectives québécoises qui se sont déroulées hors Québec. Par ses programmes, le Ministère a également soutenu 75 projets, dont 49 appuis financiers à des festivals québécois visant à accueillir des programmeurs et diffuseurs étrangers, à présenter des œuvres québécoises et à organiser des rencontres professionnelles.

OBJECTIF 1.3 : RENFORCER LE RAYONNEMENT ET LE POSITIONNEMENT DU QUÉBEC EN CULTURE AUPRÈS DE SES PARTENAIRES HORS QUÉBEC ET INTERNATIONAUX

Contexte lié à l'objectif : La force d'attractivité et d'influence d'un État se rattache fortement à son image, à sa notoriété et à sa réputation sur la scène internationale. La culture et la créativité sont des atouts importants qui permettent au Québec de se distinguer à l'étranger et de poursuivre ses efforts en développement de marchés.

Le Québec entretient des relations bilatérales avec une trentaine de régions et d'États fédérés dans près de 20 pays, contribuant ainsi au positionnement et au rayonnement international du Québec, notamment grâce aux mécanismes institutionnalisés de coopération. Il compte ainsi une série d'ententes intergouvernementales à

son actif qui lui offrent autant de leviers pour faire la promotion de ses priorités auprès de ses partenaires clés. Le Ministère poursuivra donc ses efforts pour renforcer la coopération en vue de stimuler les échanges culturels en réciprocité avec des régions et des États fédérés du monde, notamment en appuyant des projets culturels.

L'influence du Québec à l'échelle internationale s'appuie sur la présence active du gouvernement dans des enceintes et forums où des enjeux d'importance sont traités. Le gouvernement du Québec est principalement présent dans 2 forums internationaux afin de faire valoir ses intérêts, soit l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale de la Francophonie. Depuis l'adoption en 2005, par l'UNESCO, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le gouvernement du Québec fait de la promotion et de la mise en œuvre de cette convention une priorité. Le Québec est d'ailleurs membre de la délégation canadienne à l'UNESCO.

Comme membre également de TV5, opérateur de la Francophonie, le Québec peut aussi optimiser au Canada et à l'international le rayonnement offert aux productions télévisuelles québécoises par le biais de TV5 Monde, de TV5MONDEplus et de TV5 Québec Canada.

Indicateur 1.3.1 : Nombre de projets soutenus contribuant au rayonnement et au positionnement du Québec
(**Mesure de départ :** 22 projets)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	24	25	26	28
Résultats	66 Atteinte	82 Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, ce sont 80 projets visant le rayonnement et le positionnement du Québec à l'international qui ont été soutenus grâce aux programmes du Ministère. Plus précisément, le Ministère a financé 16 projets d'organismes québécois, par notamment son Programme d'appui aux initiatives internationales, qui vise à mettre de l'avant l'expertise et le savoir-faire québécois dans les domaines de la culture et des communications sur la scène internationale, et 64 projets favorisant les échanges culturels et le renforcement de la coopération avec des partenaires étrangers. De plus, le Ministère accorde un soutien annuel à la Coalition pour la diversité des expressions culturelles ainsi qu'à TV5 Monde, à TV5MONDEplus et à TV5 Québec Canada.

ENJEU 2 : DÉCOUVRABILITÉ DES CONTENUS QUÉBÉCOIS FRANCOPHONES DANS L'ESPACE NUMÉRIQUE

Orientation 2 : Faire rayonner davantage les contenus québécois dans l'environnement numérique

OBJECTIF 2.1 : ENCOURAGER L'ADOPTION DES NORMES DE DESCRIPTION DES CONTENUS CULTURELS RECONNUES PAR LES SECTEURS

Contexte lié à l'objectif : Le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère a permis l'élaboration des normes de description de 4 secteurs du milieu culturel (musique, audiovisuel, patrimoine et arts de la scène). Le Ministère souhaite maintenant se doter d'un programme qui permettra d'offrir un soutien financier à des acteurs du milieu culturel, afin qu'ils puissent s'approprier et utiliser les normes communes propres à leurs secteurs. En guise de référence, ce sont près de 100 organismes qui pourraient potentiellement profiter d'une telle aide.

Indicateur 2.1.1 : Proportion des organismes culturels⁴ s'étant prévalus d'un soutien financier afin d'adopter des normes descriptives communes à leur secteur

(Mesure de départ : 22 projets)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	15 %	35 %	55 %	80 %
Résultats	0 % Non atteinte	45 % Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible 2024-2025 a été atteinte et le retard de l'an 1 a été rattrapé. L'atteinte de la cible de 35 % visait le soutien financier par un programme, défini par le Ministère, d'un total de 35 organisations, incluant la cible de 15 organisations prévue en 2023-2024, dans la transformation numérique vers une saine utilisation de la norme de leur secteur. Le Programme de soutien à la standardisation des données, n'ayant pas pu être lancé en 2023-2024, a fait l'objet de 2 appels de projets en 2024-2025. Par conséquent, il a été possible d'atteindre les cibles de 2023-2024 et de 2024-2025 grâce au soutien de 44 organisations, soit 10 lors du premier appel de projets et 34, lors du second.

Soulignons que le Ministère a été en mesure de soutenir une autre initiative de structuration des données hors du programme prévu à cette fin. Ce soutien a été fait par le biais de la Société de développement des entreprises culturelles, qui avait financé les premières phases du projet. Ce dernier, d'une grande ampleur, vise le développement d'une solution technologique pour permettre une meilleure structuration des données pour l'ensemble du secteur du livre québécois. Le soutien du Ministère permettra donc de compléter ce projet développé en partenariat avec 7 organisations.

4. 100 organismes potentiels.

En parallèle, il est à noter que le Ministère travaille actuellement au développement de 2 nouvelles normes : une pour les expositions muséales, en collaboration avec le milieu culturel, et une pour les arts visuels, établie par le milieu. Ces travaux permettront d'élargir la portée des prochaines éditions du Programme de soutien à la standardisation des données, pour éventuellement amener le nombre de secteurs ciblés à 6 (musique, arts de la scène, cinéma, livre, arts visuels et muséologie).

OBJECTIF 2.2 : FACILITER L'ACCÈS AUX CONTENUS QUÉBÉCOIS FRANCOPHONES DANS L'ESPACE NUMÉRIQUE

Contexte lié à l'objectif : La pression générée par une concurrence internationale grandissante amène des défis en ce qui a trait à la demande et à la consommation, mais également en matière de visibilité et de découvrabilité des œuvres, des contenus et des produits culturels québécois.

Malgré les défis auxquels les milieux sont confrontés, il faut aussi reconnaître et embrasser les possibilités qui s'offrent aux œuvres québécoises de rayonner partout sur la planète à travers les grandes plateformes. Certaines actions doivent ainsi être envisagées pour mieux comprendre les marchés à l'étranger, améliorer le positionnement des contenus québécois en ligne, amplifier leur consommation et augmenter leur valorisation.

L'initiative actuelle en matière de développement culturel numérique du Ministère vise justement, par le biais de plusieurs mesures et le soutien financier à plusieurs projets, à favoriser un accès aux contenus culturels québécois francophones et à rapprocher la culture québécoise de tous les publics, notamment les plus jeunes. Le but est d'accroître l'influence de la culture québécoise, sur les marchés québécois comme hors Québec, dans l'environnement numérique.

Indicateur 2.2.1 : Taux d'augmentation de la consultation des contenus québécois francophones dans l'espace numérique

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Établissement d'une mesure de départ	+1 % par rapport à la mesure de départ	+1 % par rapport à la mesure de 2024-2025	+2 % par rapport à la mesure de 2025-2026
Résultats	Mesure de départ : 2,62	-4,9 % (2,49) Non atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

L'objectif de l'année 2023-2024 était d'établir une cible de départ pour déterminer si le Ministère était en mesure d'améliorer la consultation des contenus québécois francophones dans l'espace numérique. Pour établir cette mesure de départ, un mandat a été octroyé en 2023-2024, et ce, pour l'ensemble de la durée du Plan stratégique, à l'Académie de transformation numérique qui a élaboré un sondage et, basé sur les résultats de ce dernier, un indice de consultation des contenus québécois francophones dans l'espace numérique.

Cet indice, qui sert à déterminer si la cible en 2024-2025 est atteinte, a été établi à 2,62. Il constitue une valeur numérique qui permet de comparer la consommation culturelle québécoise francophone selon les différents

moments de la collecte des données (automne 2023 pour l'indice de départ, automne 2024 pour celui de 2024-2025). Il ne s'agit pas d'une proportion ni d'une fréquence.

Pour calculer l'indice global, l'Académie a établi d'abord un indice individuel pour chacune des catégories d'activités du sondage (écoute de musique, écoute de balado, etc.). Chaque indice individuel cherche à représenter autant la proportion de personnes ayant répondu au sondage qui pratique cette activité que la fréquence de pratique de cette activité.

L'objectif de l'année 2024-2025 était donc d'augmenter de 1 % la consultation des contenus québécois francophones dans l'espace numérique par rapport à la mesure de départ établie en 2023-2024. Toutefois, les résultats du sondage de l'année 2024-2025 indiquent un indice de 2,491, ce qui représente une baisse de 4,9 % par rapport aux résultats de 2023-2024.

Il demeure difficile d'identifier une seule raison qui expliquerait pourquoi la cible n'est pas atteinte. Dans les résultats du sondage de 2024-2025, une baisse relativement importante de consommation de la musique québécoise et francophone en ligne est observée, tout comme des arts de la scène. Par exemple, pour ces 2 catégories, la part des personnes sondées ayant répondu qu'elles ne consacrent aucun temps à ces activités est plus importante dans la collecte de 2024 que dans celle de 2023, ce qui peut expliquer en partie la baisse de l'indice global de la consommation. Cette baisse pourrait également être expliquée par un manque d'intérêt de la part des consommatrices et consommateurs ou un changement des habitudes en lien avec les pratiques numériques adoptées lors de la pandémie de COVID-19.

OBJECTIF 2.3 : AFFIRMER ET RENFORCER LE LEADERSHIP DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE DÉCOUVRABILITÉ

Contexte lié à l'objectif : Le Québec doit saisir les occasions qui lui sont offertes de faire connaître son expertise en matière de découvrabilité sur les tribunes internationales et de rappeler l'importance du concept pour l'accès et la visibilité des contenus locaux. Il entend poursuivre son travail en la matière, particulièrement dans la Francophonie, afin de promouvoir le leadership du Québec sur le sujet et de contribuer à la défense de la diversité des expressions culturelles. Il poursuivra sa collaboration avec la France en pilotant, entre autres, des rendez-vous professionnels internationaux sur la question.

L'UNESCO représente aussi un forum international privilégié pour le Québec qui peut y faire valoir ses priorités et transmettre ses meilleures pratiques, particulièrement dans le secteur de la culture et du numérique.

Le ministre de la Culture et des Communications a d'ailleurs participé à la 9^e session de la Conférence des Parties de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. À cette occasion, il a indiqué l'intérêt du Québec à travailler avec le Canada afin d'accueillir la première réunion du Groupe de réflexion sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique et a pu faire valoir la thématique prioritaire pour le Québec, soit la diversité linguistique des contenus culturels en ligne.

Indicateur 2.3.1 : Nombre d’initiatives structurantes

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	3	3	3	3
Résultats	4 Atteinte	5 Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Plusieurs actions déployées au cours de l’année 2024-2025 ont permis d’affirmer et de renforcer le leadership du Québec en matière de découvrabilité. Tout d’abord, dans le cadre d’une mission à Paris en avril 2024, le ministre de la Culture et des Communications a annoncé, en collaboration avec la ministre de la Culture de France, qu’ils coprésideraient un nouveau groupe de travail conjoint portant sur la diversité linguistique des contenus culturels à l’ère du numérique. Les travaux de ce groupe de travail ont mené au lancement, à Paris en février 2025 par ces 2 ministres de la Culture, de la Stratégie France-Québec 2025-2030 pour la diversité des contenus culturels dans l’environnement numérique.

Le Québec et la France ont ainsi réaffirmé leur volonté de travailler ensemble sur la découvrabilité, la sobriété numérique et l’intelligence artificielle et de renforcer leur alliance en s’assurant d’une action concertée bilatérale, mais également multilatérale, au sein d’organisations internationales comme l’UNESCO, en particulier dans le cadre des travaux de la Convention de 2005 et des instances de la Francophonie.

D’ailleurs, du côté de l’UNESCO, le Québec et le Canada ont eu l’honneur de coorganiser, du 28 au 30 mai 2024, à Québec, la première rencontre du Groupe de réflexion sur la diversité des expressions culturelles dans l’environnement numérique. Composé de 18 expertes et experts indépendants provenant de 18 pays, ce groupe de réflexion devait dresser un état de la mise en œuvre de la Convention de 2005 à l’ère numérique, près de 20 ans après son adoption, et formuler des recommandations visant à mieux outiller les Parties face aux enjeux grandissants du numérique.

De plus, le ministre de la Culture et des Communications a profité de sa mission à Paris en février 2025 pour prendre la parole à la 18^e session du Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en vue de faire valoir la position du Québec relativement aux 11 recommandations du Groupe de réflexion.

Enfin, une autre initiative majeure de la dernière année a été la 4^e édition des Rendez-vous France-Québec sur la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne (octobre 2024), organisée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, en collaboration avec le ministère de la Culture de France.

Enjeu 3 : Leadership du Québec en créativité numérique

Orientation 3 : Favoriser l'innovation et l'accélération du développement du secteur des industries œuvrant en créativité numérique et le promouvoir au Québec ainsi que sur les marchés canadiens et internationaux

OBJECTIF 3.1 : STIMULER LE DÉPLOIEMENT D'INSTALLATIONS ET D'EXPÉRIENCES CULTURELLES CRÉATIVES NUMÉRIQUES DESTINÉES AU QUÉBEC

Contexte lié à l'objectif : Les actions du gouvernement visent la réappropriation par la population des espaces publics et des lieux de diffusion culturelle par la mise en œuvre de projets de créativité numérique, entraînant un effet attractif par leur caractère innovant et distinctif. La réalisation de ces projets profitera par ailleurs aux entreprises du secteur en assurant une demande publique conséquente pour leurs produits et services ainsi qu'en permettant le développement de propriétés intellectuelles québécoises valorisables et exportables.

De plus, le Ministère souhaite mettre en place des outils qui favorisent la réalisation de tels projets dans différents lieux accessibles à la population, par exemple des lieux publics propices à la diffusion culturelle, tels que des artères commerciales, des parcs, des centres-villes et centres villageois, des bibliothèques publiques, des musées, etc.

À titre d'exemple, le Ministère soutiendra certains projets par le biais du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise. Ce dernier permettra de faire rayonner au Québec des œuvres qui circulent à l'international et qui y sont reconnues, mais qui demeurent actuellement méconnues sur le territoire québécois.

Le Ministère souhaite soutenir des interventions pour les projets en créativité numérique, selon la disponibilité des fonds nécessaires.

Indicateur 3.1.1 : Valeur totale des projets en créativité numérique financés par le Ministère, destinés au Québec

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	23,6 M\$	47,2 M\$	49,43 M\$	51,65 M\$
Résultats	30,9 M\$ Atteinte	38,01 M\$ Non atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le Ministère a annoncé en février 2025 le soutien de 10 projets en lien avec l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise, ce qui représente une aide financière totale de 2,94 M\$. Lorsque nous ajoutons à la contribution du Ministère celle des autres partenaires de ces projets, la valeur totale est de 4,2 M\$.

Le Ministère a également soutenu, pour l'année financière 2024-2025, un projet supplémentaire au sein des sociétés d'État du portefeuille ministériel, soit pour la Société de la Place des Arts de Montréal. La valeur totale de ce projet, représentée entièrement par l'aide financière du Ministère, est de 1 M\$.

Aux projets financés dans le cadre de l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise et par les sociétés d'État du portefeuille ministériel, il est possible d'ajouter ceux soutenus dans le cadre de la mesure 3.2 de la Stratégie pour l'essor de la créativité numérique au Québec 2023-2028. Ces projets permettent au secteur de la créativité numérique de se structurer, d'établir des liens et de construire des relations pour justement favoriser son innovation et son accélération, en phase avec l'orientation 3 du Plan stratégique du Ministère.

La cible de 47,2 M\$ déterminée pour 2024-2025 n'est donc pas atteinte, puisque les sommes disponibles cette année pour soutenir des projets en créativité numérique étaient insuffisantes. En effet, la créativité numérique disposait d'un budget d'environ 10 M\$ pour 2024-2025, dont la moitié servait pour des projets approuvés en 2023-2024 et qui ont été comptabilisés dans le résultat de l'année dernière.

OBJECTIF 3.2 : STIMULER LES PROJETS QUÉBÉCOIS EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE AU CANADA ET À L'INTERNATIONAL

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite favoriser la commercialisation et la mise en marché des produits de créativité numérique du Québec afin que les entreprises puissent accéder aux marchés internationaux et ainsi faire rayonner davantage la créativité et la culture québécoises.

Certaines initiatives impliqueront donc des entreprises du secteur de la créativité numérique pour que ces dernières puissent réaliser divers projets d'exportation d'œuvres, de production et de savoir-faire culturels québécois. Ce soutien permettra également la participation aux événements de marchés internationaux de délégations culturelles québécoises composées d'acteurs du secteur.

Indicateur 3.2.1 : Nombre de projets soutenus en créativité numérique destinés au Canada et à l'international

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	71	75	78	81
Résultats	111 Atteinte	109 Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, ce sont 109 activités favorisant la commercialisation et la mise en marché des produits de créativité numérique du Québec au Canada et à l'international qui ont pu être financées par le Ministère. Plus précisément, le Ministère a soutenu 24 projets grâce au Programme d'appui aux initiatives internationales, et le réseau des représentations du Québec à l'étranger a financé 85 initiatives dans le domaine de la créativité numérique (appui à des présences collectives, à la réalisation d'études de marché sur un territoire donné, à des missions de prospection, etc.).

ENJEU 4 : VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

Orientation 4 : Positionner le patrimoine comme un levier de développement économique, social et culturel

OBJECTIF 4.1 : ENCOURAGER L'ÉMERGENCE DE PARTENARIATS BASÉS SUR LA MUTUALISATION DES EFFORTS, DES DONNÉES ET DES RESSOURCES

Contexte lié à l'objectif : Depuis plusieurs décennies, les municipalités et les organismes en patrimoine sont des partenaires essentiels du Ministère. Tout en poursuivant ces alliances, ce dernier pourrait ajouter d'autres partenaires ayant des expertises complémentaires, lui permettant ainsi d'adapter sa vision du patrimoine aux enjeux actuels et de donner un nouveau souffle à ses actions.

Le Québec ne peut que gagner à ce qu'une multitude d'intervenantes et intervenants veillent à la transmission du patrimoine, en faisant converger les efforts vers des objectifs communs afin de promouvoir le patrimoine et ses bénéfices.

Par ailleurs, les données relatives au patrimoine prennent une importance capitale comme outil de gestion et de développement. Une attention particulière devra être portée à leur structuration pour mieux investir l'espace numérique et utiliser les nouvelles technologies au profit de la gestion et de la valorisation du patrimoine.

Indicateur 4.1.1 : Nombre de projets de mutualisation soutenus ou ayant fait l'objet d'un accompagnement du Ministère

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Établissement d'une mesure de départ	1	-	1
Résultats	Mesure de départ : 1	1 Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Déploiement d'une stratégie de normalisation et de consignation des données relatives au patrimoine bâti inventorié

Le lancement du nouvel outil de gestion des inventaires du patrimoine immobilier (GIPI) et de celui de la méthode de consignation des données (norme) a eu lieu en juin 2024. Une collaboration est en cours avec Données Québec (ministère de la Cybersécurité et du Numérique du Québec) pour diffuser une version simplifiée de la norme et rendre les données des inventaires accessibles. Il est prévu que le premier jeu de données soit disponible avant décembre 2025.

La cible est atteinte puisque la norme est publiée et que GIPI est ouvert à l'ensemble des entités municipales devant réaliser un inventaire du patrimoine immobilier. Les étapes effectuées avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique du Québec visent à pousser plus loin l'objectif initial.

Projet de numérisation et d'accessibilité du macro-inventaire en patrimoine, avec la collaboration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Le projet est toujours en cours. Les cahiers *Analyse du paysage architectural : étude synchronique des lieux – étude thématique de l'architecture* et *Rapport synthèse* pour toutes les municipalités régionales de comté ont été rendus accessibles sur le site Web de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. La numérisation et la mise en ligne de l'inventaire architectural aérien pour toutes les régions sont en cours. Présentement, et ce, depuis le 31 mars 2025, l'inventaire de 16 municipalités régionales de comté est disponible en ligne, dont celui de la grande région de Québec. L'inventaire du reste du Québec, comprenant 60 municipalités régionales de comté, sera rendu disponible en ligne en 2 parties, à l'automne 2025 et en mars 2026.

Accompagnement pour développer des projets de mutualisation en patrimoine immatériel

Les 2 projets pilotes sont toujours en cours et devraient être terminés d'ici décembre 2025. Ils visent la mutualisation d'actions de transmission durable au sein de l'écosystème de la pratique de la gigue ainsi que des pratiques et savoir-faire associés aux pêcheries fixes du fleuve Saint-Laurent. L'accompagnement du Ministère se poursuit pour ces 2 projets.

OBJECTIF 4.2 : APPUYER LES INITIATIVES INNOVANTES DE VALORISATION ET DE TRANSMISSION DU PATRIMOINE, NOTAMMENT CELLES MENÉES AUPRÈS DES JEUNES

Contexte lié à l'objectif : De nouvelles approches sont aujourd'hui nécessaires pour répondre aux défis que représentent l'augmentation continue du nombre d'éléments reconnus comme patrimoniaux et la valorisation de leur apport dans la société québécoise. Il s'agit de trouver des façons de soutenir l'émergence d'une diversité de projets en empruntant des avenues peu explorées, que ce soit concernant de nouvelles formules de financement ou par l'actualisation des stratégies sur les divers types de patrimoines.

À cet égard, les jeunes doivent aussi participer dès maintenant pour se prononcer sur les éléments dont elles et ils souhaitent la transmission ainsi qu'être sensibilisés aux différentes facettes du patrimoine, car elles et ils en seront les prochains gardiens.

Indicateur 4.2.1 : Nombre d'initiatives de valorisation soutenues financièrement ou ayant fait l'objet d'un accompagnement de la part du Ministère

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1	1	1	1
Résultats	1 Atteinte	4 Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Inventaire du patrimoine commémoratif du Québec

L'inventaire du patrimoine commémoratif du Québec est réalisé dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère et la Fédération Histoire Québec. Il découle de la Stratégie québécoise de commémoration, dévoilée par le gouvernement du Québec en 2022. La réalisation de l'inventaire est coordonnée par une chargée de projet embauchée par la Fédération, qui travaille avec les 71 sociétés d'histoire participantes des 14 régions administratives et 228 municipalités. Le Ministère mise sur un travail collaboratif et la connaissance du patrimoine de proximité par les organismes du milieu afin de réaliser cet inventaire national qui recense les repères commémoratifs matériels, fixes et permanents dans l'espace public. Le projet devrait connaître son aboutissement en 2025 et les données d'inventaire seront diffusées publiquement dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Urbania (site Web, 10 avril 2024)

Un publiereportage ludique, commandé par le Ministère et diffusé le 10 avril 2024 sur le site Web d'*Urbania*, s'adresse à un public jeunesse. Sous le prétexte de mettre le patrimoine au service de l'amour, le texte, intitulé « Dis-moi avec qui tu sors, je te dirai quels éléments patrimoniaux glisser dans la conversation! », revient sur des témoins importants du patrimoine québécois et la possibilité d'en savoir davantage grâce au Répertoire du patrimoine culturel québécois en ligne, géré par le Ministère.

Les Débrouillards (juillet-août 2024)

Dans son numéro de juillet-août 2024, le magazine de science *Les Débrouillards*, destiné aux 9 à 14 ans, a publié un publiereportage de 4 pages sur l'archéologie au Québec. Ainsi, les jeunes ont pu suivre le parcours d'un artéfact à l'intérieur des murs du Laboratoire et de la Réserve d'archéologie du Québec. Le sujet de l'archéologie constitue une accroche naturelle pour les jeunes : le publiereportage a permis de démystifier le sujet et de faire découvrir une institution relevant du Ministère et méconnue du grand public.

Curium, n° 112 (décembre 2024)

Le magazine de science et société *Curium*, qui s'adresse aux 14 à 17 ans, a publié, en décembre 2024, un publiereportage de 4 pages au sujet des métiers traditionnels du patrimoine. Cette initiative du Ministère a permis de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la relève dans des secteurs d'activité peu connus.

ENJEU 5 : POSITIONNEMENT DE LA JEUNESSE AU CŒUR DE L'ACTION ET DES PRIORITÉS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Orientation 5 : Maximiser l'influence des actions menées auprès des jeunes pour que celles-ci et ceux-ci puissent contribuer à façonner le Québec d'aujourd'hui et de demain

OBJECTIF 5.1 : DONNER LES MOYENS À LA JEUNESSE DE PORTER SA VOIX DANS LA COLLECTIVITÉ

Contexte lié à l'objectif : Le Secrétariat à la jeunesse souhaite favoriser l'épanouissement des jeunes en soutenant leurs initiatives afin qu'elles et ils puissent contribuer pleinement à la prospérité du Québec. Il compte leur proposer des projets adaptés à leurs intérêts et favoriser davantage leur participation aux instances collectives.

Indicateur 5.1.1 : Nombre de projets soutenus et réalisés permettant aux jeunes de porter leur voix dans la collectivité

Mesure de départ : 30 projets

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	33	36	39	42
Résultats	40 Atteinte	43 Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le Secrétariat à la jeunesse a notamment soutenu 19 initiatives grâce à l'appel de projets Mobilisation, développement et accompagnement des jeunes Autochtones, une mesure qui soutient la pleine participation des jeunes en les mettant au cœur de la définition des projets. Des 43 projets soutenus par le Secrétariat pour permettre aux jeunes de faire entendre leur voix dans la collectivité, 13 d'entre eux visent à soutenir de nouvelles initiatives d'organismes municipaux par le biais de consultations jeunesse, d'un plan d'action jeunesse local et de comités consultatifs sur la jeunesse, qui ont été financés dans le cadre de l'appel de projets 2024-2025 du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal. Aussi, 10 projets ont été financés par l'intermédiaire du Plan d'action jeunesse 2021-2024 et 1 projet ponctuel a été soutenu par le Secrétariat pour que de jeunes entrepreneuses et entrepreneurs du Québec se fassent entendre lors de l'événement international One Young World qui s'est déroulé à Montréal en 2024.

OBJECTIF 5.2 : DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ET DES PROJETS POUR DONNER UNE IMPULSION À LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE

Contexte lié à l'objectif : Le Secrétariat à la jeunesse assure la mise en œuvre du Plan d'action jeunesse en étroite collaboration avec différents partenaires qui travaillent de manière concertée en faveur des jeunes. Il souhaite s'allier à un nombre grandissant de partenaires qui lui permettront de réaliser sa mission.

Il peut notamment compter sur l'appui d'un comité interministériel jeunesse. Le renforcement des collaborations et l'échange d'expertise en matière de jeunesse favorisent l'arrimage entre les ministères en vue d'assurer une meilleure cohérence et une plus grande complémentarité de l'action gouvernementale.

Le Secrétariat a également constitué un comité de partenaires composé de membres qui agissent dans différents domaines et auprès de jeunes aux profils variés. Le comité permet l'échange d'informations sur des enjeux jeunesse émergents ou prioritaires, ainsi que sur des réalités vécues par les organismes jeunesse. L'initiative permet au gouvernement de disposer d'un mécanisme pour sonder efficacement ses partenaires jeunesse et d'être en phase avec la réalité du terrain.

Dans un contexte où la rareté de la main-d'œuvre se fait sentir et où les jeunes subissent toujours les répercussions de la pandémie de COVID-19, les Québécoises et Québécois de 15 à 29 ans ont besoin plus que jamais que des initiatives soient mises en place pour répondre à leurs différents besoins. Pour ce faire, de nouveaux partenariats devront être établis en lien avec les besoins identifiés dans le Plan d'action jeunesse.

Indicateur 5.2.1 : Nombre de partenaires associés à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 et de son plan d'action

Mesure de départ : 260 partenaires

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	268	276	284	292
Résultats	274 Atteinte	310 Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Les 310 ententes comprennent, entre autres, le financement de 76 projets sélectionnés par le biais de 4 appels de projets :

- Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse : 17 projets;
- Mobilisation, développement et accompagnement des jeunes Autochtones : 23 projets;
- Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal : 20 projets;
- Échanges entre générations : 16 projets.

Le Plan d'action jeunesse 2021-2024, découlant de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, était échu depuis le 31 mars 2024. Afin de permettre d'effectuer une transition entre l'ancien et le nouveau Plan d'action, le Secrétariat a accordé une prolongation de 1 an du financement des projets qui étaient inclus dans le Plan d'action 2021-2024.

ENJEU 6 : MOBILISATION DU PERSONNEL ET RENFORCEMENT DE L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ

OBJECTIF 6.1 : FAVORISER LES ÉCHANGES ET LA COMMUNICATION AVEC LE PERSONNEL POUR RENFORCER L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère souhaite organiser davantage d'activités où les employées et employés pourront se faire entendre ou recevoir de l'information sur les grandes orientations de l'organisation. Ces activités peuvent prendre plusieurs formes : mise en place d'un mode de gestion de projets, refonte de l'intranet, activités d'échange avec la direction, etc. Les gestionnaires sont également appelés et appelées à favoriser l'équilibre travail-vie personnelle dans leurs équipes et à saisir les occasions de leur fournir une rétroaction sur leur prestation de travail.

Indicateur 6.1.1 : Nombre de nouvelles initiatives collectives visant à favoriser le leadership de proximité qui engage les autorités, les gestionnaires ainsi que les employées et employés

(Mesure de départ : 1)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	2	1	1	1
Résultats	2 Atteinte	2 Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En plus de la refonte de l'intranet, qui favorise une meilleure circulation de l'information organisationnelle, il y a eu le sondage sur l'expérience employé chapeauté par le Secrétariat du Conseil du trésor. Le Ministère a fait sortir les résultats par sous-ministériat et par direction générale, qui ont été présentés à chacun des gestionnaires. Parmi les actions ministérielles qui ont été entreprises à la suite de ce sondage, un Guide sur les bonnes pratiques de collaboration a été élaboré, puis diffusé.

Le Ministère a également saisi l'occasion qu'offre sa nouvelle plateforme VIVA Engage, un réseau social ministériel, pour susciter des interactions informelles entre tous les membres du personnel, incluant les autorités et les gestionnaires. Des informations de toutes sortes, concernant notamment le Ministère, la santé psychologique et physique, la reconnaissance des bons coups, 25 ans de service et départs à la retraite, sont partagées sur ce réseau social et les membres de l'organisation peuvent y réagir en temps réel.

En terminant, des ateliers visant à faciliter les échanges entre les gestionnaires et leurs équipes, notamment sur les besoins en matière de reconnaissance, ont été développés. Les travaux de réflexion sur la future stratégie de l'expérience employé ont débuté et se poursuivront en 2025-2026, tout comme le déploiement des ateliers mentionnés précédemment.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

La Direction des services aux entreprises et du classement des films a maintenu, quant à elle, un service continu d'assistance à la clientèle par courriel 3 jours par semaine, de 8 h 30 à 16 h 30, et en présentiel, 2 jours par semaine au 1435, rue de Bleury, bureau 800 à Montréal.

L'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier. Quant aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca, un accusé de réception a été envoyé dans un délai de 48 heures suivant leur réception.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments dans lesquels sont logés les bureaux administratifs occupés par le Ministère, la Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle de ses édifices en location ou en propriété. Le Ministère s'assure, quant à lui, que les bâtiments demeurent accessibles aux personnes à mobilité réduite en tout temps. Il est responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux et adapte les espaces de travail existants lorsque les conditions spécifiques d'un ou une membre de son personnel le requièrent.

De même, le Ministère demeure à l'affût des contraintes physiques d'accès pour les personnes handicapées, qu'elles soient employées ou visiteuses du Ministère. Lorsque des problèmes sont constatés, ils sont signalés à la SQI.

Lorsque de nouveaux locaux sont aménagés pour le compte du Ministère, ce dernier collabore auprès de la SQI à la planification et à la réalisation des travaux d'aménagement, afin de s'assurer que les professionnelles et professionnels mandatés respectent l'entièreté de la réglementation applicable en cette matière.

De plus, une mise à jour des mesures d'urgence pour l'ensemble des immeubles du Ministère a débuté en 2024-2025, en collaboration avec la SQI. Compte tenu du fait que la majorité du personnel travaille sur une base de 2 jours par semaine dans les bâtiments du Ministère, une révision approfondie de l'accompagnement des personnes à mobilité réduite s'avérerait nécessaire.

Traitement des demandes

La clientèle du Ministère a eu accès au système di@pason, un service en ligne transactionnel sécurisé qui permet de produire les demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement. Ce service a été accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par l'entremise du site Web du Ministère, à l'exception des interruptions planifiées ou non pour la maintenance du système.

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} avril 2024

Les engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens du Ministère ont été révisés au cours de l'année 2023-2024 et sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2024.

Engagement	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Demande d'information			
Nous accusons réception de toute demande d'information écrite dans un délai maximal de 2 jours ouvrables.	95 % des accusés de réception	100 % Atteinte	1 jour
Nous répondons à toute demande d'information écrite dans un délai maximal de 10 jours ouvrables.	100 % des réponses	100 % Atteinte	Indéterminé ⁵

Engagement	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Demande d'aide financière en ligne			
Nous répondons à toute demande d'inscription soumise dans di@pason dans un délai maximal de 2 jours ouvrables suivant la réception de la demande.	95 % des réponses	98,2 % Atteinte	1,1 jour
Nous informons le demandeur d'aide financière de notre décision, relative à l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason, dans un délai maximal de 10 jours ouvrables suivant la réception de la demande.	80 % des décisions d'admissibilité	70,2 % Non atteinte*	8,4 jours

Explication des résultats obtenus

* En 2024-2025, 2411 demandes d'aide financière ont été soumises. Sur ce nombre, 1692 ont reçu une décision relative à l'admissibilité dans le délai prévu à la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens, soit dans les 10 jours, alors que 719 demandes d'admissibilité ont été traitées hors délai. Le délai moyen de réponse s'élève à 8,37 jours.

5. L'organisation ne dispose pas des données concernant le nombre de jours moyens pour le traitement de ces demandes.

L'écart peut notamment s'expliquer par la nécessité de procéder à certaines validations complémentaires avant de confirmer l'admissibilité d'une demande.

Dans le cas de l'admissibilité des demandes d'aide financière, les demandes sont souvent reçues à date fixe. Ce nombre important de demandes soumises en même temps et le fait que la décision d'admissibilité de ces demandes relève d'un nombre restreint de personnes expliquent en bonne partie la difficulté d'atteindre les cibles.

Engagement	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Demandes relatives au Plan d'action jeunesse (subvention pour les organismes)			
Nous traitons votre demande dans un délai maximal de 60 jours ouvrables*, à partir de la réception de l'ensemble des documents requis pour l'analyse du dossier.	85 % des demandes	83 % Non atteinte	43,4 jours

* À l'exception des demandes qui requièrent l'intervention d'autres instances gouvernementales.

Explication des résultats obtenus

Les clients-partenaires du Secrétariat à la jeunesse ont dû s'adapter à la plateforme di@pason et des délais supplémentaires pour le dépôt de leurs documents leur ont été accordés. En raison de cette transition, les documents requis n'ont pas toujours été envoyés au bon endroit, compliquant le traitement des dossiers.

De plus, le traitement dans les temps pour les appels de projets a représenté un défi important durant l'année de transition, où le Secrétariat a dû composer avec un volume de travail beaucoup plus important qu'à l'habitude.

Engagement	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Demande d'agrément pour un libraire, un éditeur ou un distributeur			
Nous informons le requérant (libraire, éditeur ou distributeur) de l'admissibilité technique de sa demande d'agrément dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant le dépôt du formulaire et des documents exigés.	90 % des décisions d'admissibilité technique	100 % Atteinte	6,3 jours

Engagement	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Demande relative à la délivrance et au renouvellement de permis de distribution, d'exploitation d'un lieu pour présentation de films en public et de commerce au détail de matériel vidéo			
Nous délivrons un nouveau permis dans un délai maximal de 1 jour ouvrable.	90 % des demandes de délivrance de permis	97,5 % Atteinte	1,2 jour
Nous renouvelons un permis dans un délai maximal de 2 jours ouvrables.	90 % des demandes de renouvellement de permis	88,3 % Non atteinte*	14,3 jours
Nous délivrons un certificat de dépôt dans un délai maximal de 3 jours ouvrables.	95 % des demandes de certificat de dépôt	100 % Atteinte	1 jour

Explication des résultats obtenus

* La situation découle principalement d'un cas exceptionnel, soit le renouvellement simultané tardif de 54 permis d'exploitant par un même détenteur. Le traitement de ces demandes de renouvellement était complexe et imprévisible, ce qui a généré un volume ponctuel important, ayant eu une incidence notable sur la moyenne de traitement, sans pour autant traduire la performance habituelle du service.

Engagement	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Demande relative au classement des films			
Si le film est dispensé de classement ou s'il est déjà classé et que son classement ne doit pas être révisé.			
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public dans un délai maximal de 1 jour ouvrable.	90 % des demandes de visa	100 % Atteinte	1 jour
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt, pour un film ayant déjà reçu un certificat, dans un délai maximal de 3 jours ouvrables.	95 % des attestations de certificat de dépôt	99 % Atteinte	1,2 jour
Si le film n'a jamais été classé par le Ministère, ou précédemment par la Régie du cinéma, et qu'il n'est pas dispensé de classement, ou s'il est classé depuis plus de 10 ans dans une autre catégorie que « Général », ou encore s'il a été classé depuis plus de 3 ans et que le distributeur demande un reclassement.			
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public dans un délai maximal de 8 jours ouvrables.	95 % des demandes de visa	99,4 % Atteinte	3,4 jours
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt dans un délai maximal de 10 jours ouvrables.	80 % des attestations de certificat de dépôt	87,6 % Atteinte	7,2 jours

Engagement	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Demande d'autorisation ou de permis en patrimoine et en archéologie			
Nous transmettons la décision relative à une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> dans un délai maximal de 10 jours ouvrables suivant la décision du ministre.	95 % des décisions	100 % Atteinte	1,1 jour
Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision dans un délai maximal de 15 jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, sauf lorsque la consultation d'une communauté autochtone est requise.	95 % des décisions	99,56 % Atteinte	3,9 jours

Suivi des plaintes

Engagement	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Suivi des plaintes			
Nous traitons les plaintes dans un délai maximal de 20 jours ouvrables.	95 % des plaintes	100 % Atteinte	18 jours

Le Ministère s'efforce d'améliorer de façon continue la qualité de ses services en accordant une grande attention aux plaintes, aux commentaires et aux suggestions qu'il reçoit.

Répartition des plaintes inscrites au registre du Ministère au 31 mars 2025

Type de plainte	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Plainte fondée	2	0	1
Plainte non fondée	1	3	0

En 2024-2025, 13 plaintes, suggestions et commentaires ont été inscrits au registre des plaintes et des commentaires du Ministère. De ce nombre, 1 plainte était fondée.



©MURAL

**Projet soutenu dans le cadre de la 2^e édition de l'Appel de projets
pour le soutien aux initiatives de commémoration**

Murale publique réalisée par l'artiste montréalaise Ola Volo et
inaugurée pendant la 12^e édition du festival MURAL.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2025, le ministère de la Culture et des Communications comptait un effectif de 468 personnes (443 ayant un statut régulier et 25, un statut occasionnel).

Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes, des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2023-2024	2024-2025	Écart
Bureau de la sous-ministre	14	17	3
Direction générale de l'administration et des immobilisations	86	86	0
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	225	227	2
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	91	92	1
Secrétariat à la promotion de la culture québécoise	19	19	0
Secrétariat à la jeunesse	26	27	1
Total	461	468	7

Formation et perfectionnement du personnel

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2024 est de 764 170,22 \$, soit 1,8 % de la masse salariale. La dépense inclut le coût direct et le coût indirect de la formation ainsi que le salaire des personnes formées.

Le Ministère poursuit ses efforts de perfectionnement en offrant une variété d'occasions de développement professionnel à l'ensemble du personnel, notamment par l'accès à plusieurs portails de formation et à de la formation en ligne.

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la [Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre](#)⁶ (RLRQ, chapitre D-8.3). La présente reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%) ⁷	1,6	2,4	1,8

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023	2024
Cadre	1,7	3,1	2,7
Professionnel[le]	3,3	4,3	3,6
Fonctionnaire	2,1	2,3	1,0
Total⁸	2,4	3,2	2,4

Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne ⁹	1294,98 \$	1953,80 \$	1674,85 \$

6. Tout employeur dont la masse salariale à l'égard d'une année civile excède 2 M\$ est tenu de participer, pour cette année, au développement de la formation de la main-d'œuvre, comme le prescrit l'article 3 de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, [chapitre D-8.3](#)).

7. Le calcul de la proportion de la masse salariale consacrée à la formation inclut les titulaires d'emplois supérieurs, le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire ainsi que le personnel étudiant et stagiaire.

8. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

9. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et employés réguliers (temporaires et permanents, excluant les titulaires d'un emploi supérieur), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employées et employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employée ou employé, notamment les situations où cette personne se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	Nombre 2022-2023	Taux (%) 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux (%) 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux (%) 2024-2025	Taux de la fonction publique (%) ¹⁰ 2024-2025
Retraite	10	2,5	7	1,7	8	1,9	2,0
Démission	8	2,0	8	1,9	6	1,4	3,1
Mutation de sortie	29	7,3	25	5,9	22	5,1	3,8
Total des départs volontaires ¹¹	47	11,8	40	9,5	36	8,4	9,0
Nombre moyen d'employé[e]s durant la période de référence	399	s. o.	423	s. o.	428	s. o.	s. o.

10. Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.

11. Total des employées et employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné et ayant effectué une mutation de sortie.

Régionalisation de 5000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise¹² : la régionalisation de 5000 emplois. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 30 septembre 2024¹³

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2024
19	19

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 ¹⁴ (000 \$) (1)	Dépenses probables au 31 mars 2025 ¹⁵ (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2023-2024 ¹⁶ (000 \$) (4)
Direction, administration et soutien à la mission	81 942	264 449	182 507	110 115
Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	769 559	992 987	223 428	945 442
Jeunesse	47 354	61 890	14 537	59 997
Sous-total	898 855	1 319 326	420 472	1 115 554
Mesures du Budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance	43 900	-	- 43 900	s. o.
Total	942 755	1 319 326	376 572	1 115 554

Les dépenses probables 2024-2025 s'établissent à 1319,3 M\$, ce qui représente un dépassement de 376,6 M\$ par rapport au budget de dépenses initial de 2024-2025. Cette variation est principalement attribuable à l'adoption de la norme comptable sur les paiements de transfert dont les crédits sont pourvus au Fonds de suppléance et n'apparaissent pas au budget de dépenses 2024-2025.

12. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le Plan.

13. Emplois régionalisés au 30 septembre 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation.

14. Budget de dépenses 2024-2025 incluant les mesures du Budget annoncées intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2024-2025.

15. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

16. Comptes publics 2023-2024.

Il y a également eu une augmentation de 203,8 M\$ des dépenses probables de 2024-2025 par rapport aux dépenses réelles de 2023-2024. Cette variation s'explique principalement par l'adoption de la norme comptable sur les paiements de transfert ainsi que par le changement de la source de financement pour le Fonds du patrimoine culturel du Québec.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03), le Ministère rend compte des projets de développements réalisés et des sommes consacrées pour la gestion et le maintien de ses actifs en ressources informationnelles.

Contribution des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle

La contribution des ressources informationnelles s'est élevée à 8980,8 k\$ en 2024-2025.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2024-2025

Type d'intervention	Investissement (000 \$)	Dépense (000 \$)
Projets¹⁷		
Consolidation des centres de traitement de l'information	133,2 k\$	
Optimisation des opérations en patrimoine	1314,6 k\$	
Gestion des identités et des accès		25,9 k\$
Remplacement de la solution de gestion de l'aide financière		112,1 k\$
Passeport culturel pour les jeunes		647,7 k\$
Refonte du système de planification et de contrôle des activités du Centre de conservation du Québec		6,0 k\$
Sous-totaux des projets	1447,8 k\$	791,7 k\$
Activités¹⁸	1922,0 k\$	4819,3 k\$
Totaux des projets et des activités	3369,8 k\$	5611,0 k\$
TOTAL	8980,8 k\$	

17. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets au sens de l'article 16.7 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

18. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets au sens de l'article 16.7 de la *Loi*.

Description de projets réalisés en 2024-2025

Projet	Description	Bénéfice
Consolidation des centres de traitement de l'information (CTI)	Migration des systèmes du Ministère vers l'infonuagique et le CTI gouvernemental	Respect de l'obligation pour les MO de participer à ce projet gouvernemental du ministère de la Cybersécurité et du Numérique
Optimisation des activités en patrimoine	Réalisation du dossier d'affaires sous les recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec <i>Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier</i> , déposé au Ministère en juin 2020	- Réduction des dépenses de maintenance en faveur de l'évolution des solutions en continu - Réduction des dépenses de traitement des demandes d'autorisation d'actes et de travaux - Réduction des dépenses de traitement des demandes de permis archéologiques - La plateforme évitera de devoir financer le développement de plateformes similaires dans les municipalités devant réaliser un inventaire du patrimoine immobilier.
Gestion des identités et des accès	Ensemble de politiques, de procédures et de technologies assurant de manière sécurisée et efficace la création, la gestion et l'authentification des identités numériques des utilisateurs[-trices] et les privilèges d'accès associés aux ressources	- Répondre aux critères minimaux de sécurité - S'inscrire dans la stratégie numérique gouvernementale - Soutenir l'évolution technologique et la transformation numérique
Remplacement de la solution de gestion de l'aide financière	Réalisation du dossier d'affaires visant le remplacement de la solution de gestion de l'aide financière	- Réduction des dépenses de maintenance en faveur de l'évolution des solutions en continu - Réduction des dépenses de traitement des demandes
Passeport culturel pour les jeunes	Réalisation du dossier d'opportunité visant la création d'un passeport culturel numérique pour les jeunes	Stimulation de l'économie dans le secteur culturel, s'expliquant par une demande accrue par le groupe cible des biens valorisés par la plateforme et se manifestant par une augmentation des parts de marché des produits culturels québécois francophones et autochtones pour chacun des secteurs répertoriés au catalogue, ainsi qu'une augmentation des ventes de ces produits

Projet	Description	Bénéfice
Refonte du système de planification et de contrôle des activités du Centre de conservation du Québec	Refonte du système actuel de planification et de contrôle des activités du Centre de conservation du Québec selon les standards modernes et sécuritaires	• Amélioration de la prise de décisions : avec des outils plus performants et des données en temps réel, les gestionnaires peuvent prendre des décisions plus éclairées et réactives • Adaptabilité et évolutivité : un système modernisé est plus flexible et peut mieux s'adapter aux évolutions du marché ou aux besoins spécifiques du Centre • Réduction des coûts : une meilleure gestion des ressources et une planification plus efficace permettent souvent de réduire les coûts d'exploitation • Amélioration de la collaboration : un système mis à jour facilite la communication entre les équipes et améliore la coordination des efforts • Conformité et sécurité accrues : une refonte permet d'intégrer les dernières normes en matière de conformité et de cybersécurité



©Ministère de la Culture et des Communications

Photo de la prestation musicale de François Cousineau, lauréat du prix Guy-Mauffette 2024, lors de la 47^e cérémonie des Prix du Québec

4. AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Le ministère de la Culture et des Communications a utilisé 812 812 heures rémunérées. La cible de 820 646 heures rémunérées fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a donc été respectée pour l'année 2024-2025.

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés¹⁹

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2023-2024 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
Personnel d'encadrement	72 427,9	0	72 427,9	39,7	39,1	0,6
Personnel professionnel	574 480,5	3450,0	577 930,5	316,4	314,8	1,6
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	162 152,4	301,6	162 454,0	89,0	84,9	4,1
Total	809 060,8	3751,6	812 812,4	445,1	438,8	6,3

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	36	4 148 645,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	33	5 353 830,14 \$
Total des contrats de service	69	9 502 475,14 \$

19. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

4.2 Développement durable

Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	1. Accompagner les institutions muséales afin qu'elles se dotent d'un plan d'action en développement durable qui reflète leur réalité	Proportion d'institutions ayant amorcé une démarche d'acquisition de compétences vertes pour ses employés	50 %	54 % Atteinte

Synthèse des activités

En 2024-2025, 3 formations en lien avec les compétences vertes ont été offertes au réseau muséal, par la Société des musées du Québec, soit :

- Faire face aux changements dans les musées d'aujourd'hui (3);
- Préparation d'un plan d'intervention en cas de sinistre (2);
- Intégrer l'écoconception et l'écoresponsabilité au cœur de l'exposition (2).

En tout, 79 personnes ont pris part à ces formations, sur plus de 300 institutions muséales (membres de la Société des musées). On compte 49 participantes et participants sur les 185 institutions muséales ciblées (181 agréées et 4 musées nationaux) ayant acquis de nouvelles compétences vertes, représentant un taux de participation de 27 %. Avec le taux de participation de 2023-2024 (25 %), la mesure dépasse sa cible, pour un total de 54 %.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
1.2.1 Assurer le développement des compétences vertes	1. Accompagner les institutions muséales afin qu'elles se dotent d'un plan d'action en développement durable qui reflète leur réalité	Nombre d'institutions muséales disposant de leur propre plan d'action en développement durable au terme de la démarche d'acquisition des compétences vertes	-	Non applicable

Synthèse des activités

Aucune cible n'a été fixée dans le Plan d'action pour l'année 2024-2025.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	2. Appuyer les organismes culturels d'action communautaire de toutes les régions du Québec	Nombre d'organismes soutenus lors de l'ouverture du programme (Mesure de départ : 9)	23 sur 3 ans (2023-2024 à 2025-2026)	Non applicable

Synthèse des activités

Au total, 23 organismes ont été soutenus, soit 9 organismes par le programme Aide au fonctionnement pour les organismes nationaux en loisir culturel et 14 organismes, par le programme Aide au fonctionnement pour les organismes culturels d'action communautaire.

Les 9 organismes nationaux de loisir culturel, chefs de file dans leur champ d'activité spécifique, mènent des actions de portée québécoise et favorisent la prise en charge collective, pour permettre d'améliorer l'accessibilité au loisir culturel dans l'ensemble des 17 régions administratives du Québec. Une somme totalisant plus de 4,6 M\$ a été octroyée pour la période 2023-2026, dont 2,8 M\$ en 2024-2025. De plus, une bonification de 174 k\$ a été partagée entre les 9 organismes dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en action communautaire en 2024-2025.

Les organismes culturels d'action communautaire ont fait des arts et de la culture leur principal mode d'intervention pour agir sur des problématiques sociales ou auprès de clientèles ciblées afin de répondre à leurs besoins particuliers, permettant ainsi d'atténuer les obstacles à la participation culturelle et sociale. Ces organismes n'étaient pas admissibles aux programmes d'aide au fonctionnement du Ministère. Le programme Aide au fonctionnement pour les organismes culturels d'action communautaire a corrigé cette situation avec une enveloppe de 1,2 M\$ pour 2024-2025.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	3. Soutenir la réalisation de projets culturels permettant l'inclusion sociale	Nombre cumulatif de projets soutenus (Mesure de départ : 115)	300	267 Non atteinte

Synthèse des activités

Ce sont 78 projets qui ont été soutenus pour 1,1 M\$ en 2024-2025, pour un cumulatif de 267 projets.

L'édition 2024-2025 du programme Appel de projets Culture et inclusion a permis de financer des projets qui s'adressent à des personnes éloignées de l'offre culturelle et qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des problèmes sociaux.

Malgré un bel engouement pour le programme (211 demandes admissibles en 2024-2025), la cible de 300 projets soutenus n'a pas pu être atteinte. Tout comme en 2023-2024, la somme habituellement versée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'a pas été octroyée en 2024-2025.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	4. Appuyer le rayonnement des cultures, des langues et des médias autochtones	Nombre de projets soutenus annuellement (Mesure de départ : 30)	36	82 Atteinte

Synthèse des activités

En 2024-2025, 82 projets ont été soutenus, pour un total de 4 156 914 \$, répartis ainsi dans les 4 programmes : 2 021 250 \$ pour 47 projets (Appel de projets pour les Autochtones), 1 498 784 \$ pour 21 projets (Autres interventions particulières en culture et en communication), 376 000 \$ pour 8 projets (Appel de projets en patrimoine culturel autochtone) et 260 880 \$ pour 6 projets (Mesure d'aide ponctuelle aux médias autochtones).

L'Appel de projets en patrimoine culturel autochtone a été créé pour soutenir le développement de la connaissance, de la mise en valeur, de la promotion, de la protection et du rayonnement du patrimoine culturel autochtone. Plusieurs projets d'envergure visant les langues autochtones ont été soutenus par une aide ponctuelle.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	5. Offrir une formation sur la diversité sexuelle et de genre	Nombre cumulatif de personnes ayant suivi la formation	500	0 Non atteinte

Synthèse des activités

La formation en ligne n'a pas pu être élaborée ni offerte en 2024-2025.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	6. Mesurer la part des municipalités disposant d'un document visant l'écoresponsabilité dans le cadre des ententes de développement culturel	Proportion des municipalités disposant d'un document visant l'écoresponsabilité	40 % sur 3 ans (2024-2025 à 2026-2027)	Non applicable

Synthèse des activités

En 2024-2025, le Ministère a recueilli l'information sur la part des municipalités disposant d'un document qui vise l'écoresponsabilité pour la première fois dans le programme et qui permet la conclusion d'ententes de développement culturel pluriannuelles.

Au total, 212 bénéficiaires ont conclu une entente de développement culturel 2024-2027 dans le cadre du programme. Selon les informations recueillies, il y a 34 % (73) des 212 bénéficiaires d'une telle entente qui disposent d'un document visant l'écoresponsabilité (le document peut être une politique, des lignes directrices, un plan d'action, un guide, etc.).

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	7. Soutenir les instances municipales dans l'élaboration ou la mise à jour de leur politique culturelle	Proportion cumulative des politiques culturelles mises à jour dans le cadre d'une entente de développement culturel (Mesure de départ : 25 % en 2020)	40 % sur 3 ans (2024-2025 à 2026-2027)	Non applicable

Synthèse des activités

Au total, 212 bénéficiaires ont conclu une entente pour 2024-2027 dans le cadre du programme, comparativement à 208 en 2020-2023, soit une augmentation de 1,9 %. Selon les informations figurant dans les plans d'action 2024-2027, il y a 30 % (63) des 212 bénéficiaires d'une telle entente qui y ont inscrit l'élaboration ou la mise à jour de leur politique culturelle. En ajoutant le résultat de 2023-2024 qui s'élevait à 39 %, la proportion cumulative des politiques culturelles mises à jour atteint 69 % en 2024-2025. L'aide financière du Ministère à cet effet s'élève à 848 566 \$.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	8. Favoriser la fréquentation des espaces publics et des lieux de diffusion culturelle du Québec par des projets de créativité numérique	Nombre cumulatif de projets soutenus	10 sur 3 ans (2023-2024 à 2025-2026)	Non applicable

Synthèse des activités

En tout, 10 projets se sont ajoutés aux 13 financés en 2023-2024, pour un total de 23 projets à ce jour.

Les projets ont été soutenus dans le cadre du volet 3 du programme Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise, qui vise à soutenir les gestionnaires de l'occupation des espaces publics et des lieux culturels pour la présentation de projets de créativité numérique dans différents lieux accessibles à la population du Québec. Les bénéficiaires sont issus de 8 régions différentes, alors que les projets se déploieront sur la quasi-totalité du territoire québécois (16 régions seront visitées par l'un ou l'autre des projets).

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	9. Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Ministère	Proportion annuelle des interventions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (Mesure de départ : 50 %)	58 %	40 % Non atteinte

Synthèse des activités

Ce sont 2 programmes normés qui ont fait l'objet d'une évaluation de la durabilité, sur un total de 5 actions structurantes, soit 5 programmes normés renouvelés.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10. Intégrer des critères écoresponsables dans les programmes normés du Ministère en tenant compte des priorités gouvernementales, dont le secteur du bâtiment	Proportion de collaborateurs formés	50 %	100 % Atteinte

Synthèse des activités

Les obligations en matière de développement durable, dont l'évaluation de la durabilité, ont été présentées à la Table des coordonnateurs de programmes en juin 2024. Ainsi, toutes les coordonnatrices et tous les coordonnateurs ont été informés lors de la rencontre. De plus, l'étape de l'évaluation de la durabilité a été ajoutée au guide pour le cheminement des demandes au Conseil du trésor (janvier 2025).

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10. Intégrer des critères écoresponsables dans les programmes normés du Ministère en tenant compte des priorités gouvernementales, dont le secteur du bâtiment	Proportion de programmes de soutien financier durable (Mesure de départ : 22 % en 2022-2023)	50 %	62,5 % Atteinte

Synthèse des activités

Ce sont 5 programmes qui ont intégré des critères liés au développement durable sur 8 programmes normés ouverts.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10. Intégrer des critères écoresponsables dans les programmes normés du Ministère en tenant compte des priorités gouvernementales, dont le secteur du bâtiment	Nombre cumulatif d'heures de formation portant sur les critères écoresponsables figurant dans le programme Aide aux immobilisations (Mesure de départ : 0 en 2022-2023)	3 heures	5 heures 30 Atteinte

Synthèse des activités

Une journée et demie de formation a été organisée par la Direction des immobilisations pour les professionnelles et professionnels des directions régionales, en lien avec le programme Aide aux immobilisations. Durant cette période, 3 présentations de 1 heure chacune ont porté sur des critères écoresponsables; 2 présentations ont porté sur les bonnes pratiques et les ressources disponibles lors de la préparation d'un projet immobilier en lien avec l'accessibilité universelle; alors que 1 autre a porté sur les bonnes pratiques en matière de préservation du patrimoine archéologique dans le cadre de la préparation de nouveaux projets immobiliers.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables	11. Augmenter la proportion des acquisitions responsables de biens du Ministère via le système électronique d'appels d'offres (SEAO)	Proportion des acquisitions via SEAO intégrant des composantes responsables	25 %	Non applicable

Synthèse des activités

Le Ministère n'a pas eu à faire d'acquisitions par l'intermédiaire du SEAO en 2024-2025.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	12. Procéder au déclassé des dossiers papier et numériques	Proportion cumulative du déclassé effectué	50 % des dossiers papier	70 % des dossiers papier Atteinte

Synthèse des activités

En tout, 70 % des dossiers papier ont été déclassés pour l'ensemble du Ministère et 80 % des dossiers papier du 225, Grande Allée Est. Un 10 % de dossiers électroniques a également été déclassé.

L'objectif concernant les dossiers papier a pu être réalisé et dépassé avec le réaménagement et les travaux du 225, Grande Allée Est.

Boîtes de dossiers papier déclassés vers le semi-actif : 1753 boîtes de dossiers

Dossiers numériques déclassés vers le semi-actif : 2716 dossiers

Dossiers papier détruits : 3880 dossiers (peut inclure des dossiers papier qui étaient au semi-actif)

Dossiers numériques détruits : 121 dossiers

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État	13. Diminuer les matières résiduelles produites par le Ministère	Nombre cumulatif de mesures permettant de réduire les matières résiduelles produites au MCC (Mesure de départ : 3 en 2022-2023)	5	5 Atteinte

Synthèse des activités

Mesure 1 : Renouvellement du contrat avec Éco Entreprise Québec

Mesure 2 : Recyclage de néons et de batteries

Mesure 3 : Choix d'une firme écoresponsable pour disposer des surplus de fournitures dans le cadre des mesures transitoires vers le milieu de travail axé sur les activités

Mesure 4 : Mettre sur pied des programmes de réutilisation : créer des zones de réutilisation pour les fournitures de bureau, le matériel informatique ou d'autres ressources

Mesure 5 : S'assurer de la présence de services de recyclage écoresponsables, ainsi que de bacs de tri clairement identifiés pour le recyclage, le compostage et les déchets généraux, lors du choix des nouveaux sites pour les déménagements de 2024-2025 (installation de bureaux dans le complexe G et relocalisation du siège social au 1122, Grande Allée Ouest).

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des employés de l'État	14. Mettre en place des activités pour promouvoir le transport alternatif	Nombre cumulatif des actions prises par le MCC pour promouvoir le transport alternatif	3	6 Atteinte

Synthèse des activités

La promotion du transport alternatif a été réalisée grâce à 3 manchettes publiées en 2024-2025, soit : 1 pour informer de la prolongation du sondage sur les déplacements des employées et employés de l'État (16 avril 2024), 1 pour promouvoir l'abonnement aux services Bixi et àVélo (17 mai 2024) et 1 autre pour annoncer le Défi sans auto solo 2024 (18 septembre 2024). En ajoutant le résultat de 2023-2024 qui s'élevait également à 3 manchettes, le Ministère a posé ainsi, par cumul, 6 actions pour promouvoir le transport alternatif pour ces 2 années.

Suivi des recommandations de la commissaire au développement durable

Le Ministère n'a été ciblé par aucune recommandation formulée par la commissaire au développement durable.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Assujetti à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3), le Ministère doit faire état dans son rapport annuel de gestion des actions réalisées au cours de l'exercice en matière d'occupation et de vitalité du territoire.

Il est à noter que le décret numéro 708-2022 du 27 avril 2022 a reporté l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Par conséquent, le Plan d'action 2020-2022 du Ministère a été prolongé et était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024. La présente reddition de comptes couvre néanmoins la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, étant donné que les plans d'action régionaux, ainsi que la feuille de route gouvernementale, qui accompagnent la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029 et auxquels contribuent les ministères et organismes assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, ne sont entrés en vigueur que le 1^{er} avril 2025.

Par ailleurs, à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor, la présente reddition de comptes rapporte l'état d'avancement de toutes les actions inscrites au Plan d'action 2020-2022 du Ministère, prolongé jusqu'au 31 décembre 2024, qu'elles aient été réalisées en 2024-2025 ou lors d'une année antérieure.

Si une action a été jugée « réalisée » lors d'une année précédente, l'année de sa réalisation est indiquée entre parenthèses à la suite de la mention « réalisée » dans les tableaux proposés ci-après. Toutefois, des interventions menées en 2024-2025 peuvent néanmoins être rapportées en lien avec certaines de ces actions réalisées, puisqu'elles s'avèrent cohérentes avec ces dernières. Lorsque c'est le cas, ces moyens additionnels sont indiqués dans la section Action sous le titre *Moyens mis en œuvre en 2024-2025*.

Pour les actions dont l'état de réalisation est toujours « en cours », « en suspens » ou « non amorcée », aucune d'entre elles n'est reconduite dans les plans d'action régionaux ni la feuille de route gouvernementale en occupation et en vitalité des territoires 2025-2029, mais elles se poursuivront néanmoins en marge de ces plans et de la feuille de route.

Les actions du Ministère en lien avec les priorités régionales sont présentées en annexe du présent rapport, selon la même logique.

Décentralisation

Action	État de la réalisation
Accompagner la Ville de Montréal dans l'application des nouveaux pouvoirs d'autoriser certains types d'interventions en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>, obtenus à la suite de l'adoption de la <i>Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i>. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Étroite collaboration entre la Ville et la direction régionale du Ministère et communications régulières sur toute question au sujet de l'application de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>, les propositions de statut et la catégorisation des immeubles et des sites patrimoniaux classés, notamment.	<i>En cours</i>
Mettre en œuvre l'entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole : le « Réflexe Montréal », et poursuivre les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics.	<i>En suspens</i>
Mettre en œuvre l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale, plus particulièrement en appliquant l'entente de délégation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>

Délégation

Action	État de la réalisation
Mettre en œuvre l'objectif 3.4 de la politique culturelle du Québec Partout, la culture, qui consiste à prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des MRC et des communautés autochtones par le biais notamment de la mesure 28 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, lequel prévoit établir un nouveau partenariat avec les gouvernements de proximité en matière de culture et de langue. Plus précisément, les actions prévues sont : - la bonification du budget disponible pour la conclusion d'ententes de développement culturel; - la publication d'un guide d'élaboration d'une politique culturelle municipale. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Financement de 28,4 M\$ en 2024-2025 offert à 217 municipalités et MRC pour des ententes de développement culturel (212) et des ententes sectorielles de développement (5).	<i>Réalisée (2020-2021)</i>
Mettre en œuvre l'orientation 2 du plan d'action en patrimoine en : - renforçant le partenariat municipal; - précisant les rôles et responsabilités du Ministère ainsi que des municipalités et MRC. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> - Octroi d'un contrat à La Boîte d'urbanisme pour développer un guide destiné au milieu municipal sur la prise de décision en patrimoine. - Soutien financier accordé à l'Union des municipalités du Québec pour l'élaboration d'un guide et d'une formation sur la prise de décision en patrimoine (comité de démolition) et offrir une banque d'heures en accompagnement sur le sujet pour les municipalités. - Tenue de rencontres mensuelles avec le réseau des agent[e]s de développement en patrimoine immobilier (9 avril, 14 mai, 11 juin, 9 juillet 2024; 29 janvier, en personne, 26 février et 26 mars 2025 en mode virtuel). - Tenue de 2 journées (en personne) obligatoires destinées aux agent[e]s de développement en patrimoine immobilier (9 et 11 octobre au moulin Michel à Bécancour). Des conférences et des ateliers participatifs ont été offerts. - Formation sur l'outil de consignation des données pour les inventaires des immeubles construits avant 1940, dispensée au milieu municipal. Une cinquantaine de participant[e]s étaient présent[e]s à cette rencontre.	<i>En cours</i>

Régionalisation

Action	État de la réalisation
Mettre en œuvre la mesure 27 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, qui souhaite tirer profit d'une meilleure coordination des services gouvernementaux en culture, en communication et en langue française, offerts aux organismes et aux acteurs[-trices] de toutes les régions. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> - Signature de 19 ententes de partenariats territoriaux par le Conseil des arts et des lettres du Québec dans toutes les régions administratives du Québec, pour des engagements totaux de 3,15 M\$. - Appels de candidatures pour le Répertoire culture-éducation : - ajout de 130 fiches d'artistes et d'écrivain[e]s au Répertoire culture-éducation à la suite de l'appel de candidatures lancé en 2023-2024. Ces ajouts augmentent l'offre d'activités dans les différentes régions du Québec, puisque le Répertoire est un outil d'accompagnement, principalement pour le programme La culture à l'école, ainsi que pour les sorties scolaires en milieu culturel (ministère de l'Éducation) et l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif (ministère de la Culture et des Communications); - nouvel appel de candidatures pour les artistes et les écrivain[e]s lancé le 14 novembre 2024. Cet appel s'est terminé le 17 décembre 2024. L'analyse des dossiers est en cours. - Communication des renseignements sur l'ensemble des services gouvernementaux en culture et accompagnement en matière de développement culturel.	<i>En cours</i> <i>En cours</i> <i>En cours</i>
Mettre en œuvre la mesure 1.3 du Plan stratégique 2019-2023, qui vise à soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions.	<i>Réalisée (2022-2023)</i>

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Ministère doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, des divulgations d'actes répréhensibles reçues au cours de l'exercice, en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1).

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles en 2024-2025.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel
Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe visé	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	38	8,56	41	9,11	40	8,71
Membres des minorités ethniques	13	2,93	20	4,44	20	4,36
Personnes handicapées	5	1,13	7	1,56	8	1,74
Personnes autochtones	6	1,35	7	1,56	4	0,87
Femmes	322	72,52	317	70,44	316	68,85

À moins d'indications contraires de la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028²⁰ :

- membres des minorités visibles : 16,6 %;
- membres des minorités ethniques : 4,0 %;
- personnes handicapées : 2,4 %;
- personnes autochtones : 1,0 %;
- femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

**Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement
Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

Groupe visé	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	3	8,57	3	9,38	3	8,33
Membres des minorités ethniques	0	0	0	0	0	0
Personnes handicapées	0	0	0	0	0	0
Personnes autochtones	0	0	0	0	0	0
Femmes	16	45,71	15	46,88	18	50

À moins d'indications contraires sur la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2028²¹ :

- membres des minorités visibles : 7,1 %;
- membres des minorités ethniques : 3,0 %;
- personnes handicapées : 0,5 %;
- personnes autochtones : 1,2 %;
- femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

20. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont intermédiaires. Ces cibles seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

21. *Idem.*

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe visé	Nombre de personnes visées
Capsule intranet : Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Capsule intranet : Mois national de l'histoire autochtone	Autochtones	Tout le personnel
Capsule intranet : Journée internationale des peuples autochtones	Autochtones	Tout le personnel
Capsule intranet : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	Autochtones	Tout le personnel
Capsule intranet : Journée internationale des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Capsule intranet : Mois de l'histoire des Noirs 2024	Membres des minorités visibles	Tout le personnel
Capsule intranet : Semaine québécoise de la déficience intellectuelle	Personnes handicapées	Tout le personnel
Capsule intranet : Semaine d'actions contre le racisme 2025	Membres des minorités visibles et ethniques, Autochtones et anglophones	Tout le personnel
Capsule intranet : Journée internationale des droits des femmes	Femmes	Tout le personnel
Présentation du Programme d'accès à l'égalité en emploi	Membres des minorités visibles et ethniques, Autochtones et anglophones	Sous-ministre, directrice générale de l'administration, Direction des ressources humaines
Catalogue de formations du Ministère : différentes formations offertes par le Secrétariat du Conseil du trésor	Tous les groupes visés	Tout le personnel

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Certaines lois et quelques règlements sous la responsabilité du Ministère ont une incidence sur les entreprises québécoises, que ce soit dans le domaine du livre, du patrimoine ou du cinéma. Le Ministère n'est toutefois assujéti à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif qu'en ce qui a trait aux formalités administratives qui relevaient antérieurement de la Régie du cinéma. À cet effet, il rend compte dans son rapport annuel de gestion de ses réalisations en matière d'allègement réglementaire et administratif à l'égard des entreprises (article 30 de la Politique).

Application de la règle du « un pour un »

Dans le cadre des formalités administratives qui relevaient antérieurement de la Régie du cinéma, aucune formalité n'a été introduite ni abolie.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

Loi et règlements visés par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif

En 2024-2025, les travaux de modification de la *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1) visant l'abolition du permis de commerce au détail de matériel vidéo, prévu à l'article 122.1, se sont poursuivis. Les dispositions ont été intégrées à un projet de loi omnibus du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Autres lois et règlements

Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 1) : le 23 janvier 2025 était édicté le décret 40-2025, *Règlement modifiant le Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées*, avec pour objectif de réduire la fréquence à laquelle les services d'archives privées doivent se soumettre au processus d'agrément. Les modifications édictées portent ainsi la validité des agréments des services d'archives privées de 2 à 5 ans. Cette modification est appliquée rétroactivement aux agréments valides lors de l'entrée en vigueur du règlement, soit le 20 février 2025.

Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1) : les travaux se poursuivent en vue de la modernisation de la *Loi*.

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1) : le chantier de révision des règlements est en cours.

Allègement administratif

Formalités visées par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif

Loi sur le cinéma : les travaux sur l'abolition du permis de commerce au détail de matériel vidéo sont en cours. Ces travaux devraient permettre une diminution du fardeau administratif des commerçants.

Autres formalités

Les modifications visant le *Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées* ont pour but, entre autres, d'alléger la procédure administrative à laquelle les services d'archives privées agréés doivent se soumettre. Le nouveau *Règlement* substitue également les mentions de « ministre » et de « ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine » par « Bibliothèque et Archives nationales du Québec » pour officialiser le fait que cet organisme est, pour les citoyennes et citoyens, le répondant à l'égard des agréments concernés.

Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

Le Ministère procède annuellement à une consultation de ses secteurs, concernés par l'allègement réglementaire et administratif des entreprises, afin de sensibiliser les responsables aux exigences de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif et de recueillir les données sur les mesures qui réduisent le fardeau des entreprises clientes et qui auront potentiellement été adoptées.

La réduction du nombre de formalités administratives au Ministère est de 0 %. Le volume des formalités en valeurs constantes a, quant à lui, diminué de 3,6 % par rapport à l'année de référence. Le coût des formalités, en valeurs constantes, a diminué de 32 %.

Résultats des efforts de réduction du fardeau administratif des entreprises depuis 2019

Indicateur	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de formalités administratives	11	11	11	11	11
Volume des formalités (en valeurs constantes)	80 857	77 837	77 837	77 837	77 837
Coût des formalités (en \$ et en valeurs constantes)	1 085 859	998 884	1 166 697	1 164 499	1 164 499

Publications en matière d'allègement réglementaire

Les publications obligatoires en matière d'allègement réglementaire, prescrites en vertu de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, sont publiées à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications/lois-et-reglements/publications-allegement-reglementaire>.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	486
---------------------------------	-----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demande d'accès à des documents administratifs	Demande d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	444	0	0
21 à 30 jours	47	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	491	1	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demande d'accès à des documents administratifs	Demande d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Disposition de la loi invoquée
Acceptée (entièrement)	30	0	0	S. O.
Partiellement acceptée	106	1	0	9, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 28.1, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54 et 59 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après appelée <i>Loi sur l'accès</i> 9 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> (RLRQ, chapitre C-12) 73 de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> (RLRQ, chapitre P-9.002) <i>Privilège relatif au litige</i> <i>Droits d'auteur</i>
Refusée (entièrement)	30	0	0	9, 10 al 2, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, et 59 de la <i>Loi sur l'accès</i> 9 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>
Autres	325	0	0	1 et 48 de la <i>Loi sur l'accès</i>

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

Le Ministère assure l'application des dispositions de la section III du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2) en diffusant en ligne les renseignements aux adresses suivantes :

- 1- [Demandes d'accès aux documents et réponses transmises 2024 | Gouvernement du Québec;](#)
- 2- [Demandes d'accès au ministère de la Culture et des Communications | Gouvernement du Québec.](#)

En vertu de ce même règlement, le Ministère effectue également une diffusion proactive des subventions qu'il octroie dans le cadre des différents programmes d'aide financière qu'il soutient, et ce, de façon trimestrielle.

En 2024-2025, le comité ministériel sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, formé conformément à la *Loi sur l'accès*, a tenu une rencontre, soit le 19 septembre 2024.

Pendant cet exercice financier, le Ministère a :

- donné une formation en matière d'accès à l'information à la Table des coordonnateurs des programmes en juin 2024;
- produit une Foire aux questions en matière d'accès à l'information à l'intention de son personnel.

4.8 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire

Question	Réponse
Avez-vous un ou une émissaire ²² ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures.	Mise à jour de la page intranet portant sur la langue française (l'émissaire y est présentée)

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Question	Réponse
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Oui, le Ministère a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle. Une 1 ^{re} version a été envoyée en avril 2024 au ministère de la Langue française pour commentaires. Une version intégrant l'ensemble des corrections demandées par ce dernier lui a été transmise en mars 2025 en vue d'obtenir l'approbation du ministre de la Langue française.
Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	40
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	S. O.

22. À titre informatif, la ou le mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1^{er} juin 2023.

Politique linguistique de l'État

Question	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures.	Manchette intranet : Une nouvelle année : de bonnes résolutions!
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les 3 mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?	41
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	81

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027

Le Secrétariat à la jeunesse compile les données différenciées selon les sexes pour la mesure Créneau carrefour jeunesse. Il a déposé, en janvier 2025, le bilan de la version 2021-2025 du programme. Les données colligées sur le sexe ont permis d'analyser les différences entre la participation des jeunes femmes et celle des jeunes hommes aux différents volets du Créneau ainsi que d'offrir des pistes sur les besoins différents qu'elles supposent. Les données différenciées continueront d'être colligées pour la prochaine version du programme (2025-2028).

Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027

Un projet pilote financé par le Ministère en 2023-2024 s'est poursuivi en 2024-2025. Il s'agit de la mise en œuvre d'un processus pour les demandes de réintégration par les mises en cause d'allégation de harcèlement sexuel au sein des membres de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo.

Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028

Conformément au Plan d'action jeunesse 2021-2024 pour favoriser les rapports égalitaires et le dialogue intergénérationnel et interculturel, le Secrétariat à la jeunesse a notamment soutenu financièrement l'Astérisque de la Coalition des groupes jeunesse LGBTQ+ au cours de l'année 2024-2025. Ce lieu unique et sécuritaire de socialisation permet aux jeunes de la diversité sexuelle d'avoir accès à des jeunes personnes intervenantes, à de l'information et à diverses activités pour briser leur isolement et de favoriser leur inclusion sociale.

Concours *Chapeau, les filles!*

Le Ministère a contribué à une autre mesure ayant une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes au cours de l'année 2024-2025. En effet, il a décerné, parmi les prix offerts dans le cadre du concours *Chapeau, les filles!*, 2 prix Créativité de 2500 \$ chacun : l'un à une élève de la formation professionnelle et l'autre à une étudiante de la formation technique. La remise des prix Créativité permet d'inspirer d'autres femmes à obtenir leur diplôme dans un domaine traditionnellement masculin et souligne l'importance de l'intégration de la culture dans un contexte éducationnel.

4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité et l'accessibilité des services de l'État, dans le but d'accroître le bien-être de la population québécoise. La Politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications étant des organismes publics, ils y sont également assujettis.

Direction des services aux entreprises et du classement des films

Depuis le 1^{er} avril 2017, le Ministère rend compte des services tarifés par la Direction des services aux entreprises et du classement des films en vertu de la *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1) et du *Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1).

La tarification des services offerts à la clientèle commerciale est établie selon ce règlement et est ajustée le 1^{er} janvier de chaque année conformément à la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Québec. Aucun nouveau service n'a été ajouté en 2024-2025.

Revenus de tarification, coûts et niveau de financement

Bien ou service tarifé (ou groupe de biens et services)	Revenu perçu (\$)	Coût des biens et services rendus (\$)	Niveau de financement atteint (%)	Niveau de financement visé (%)
Examens et demandes de permis	461 605,43 \$	794 551,78 \$	58 %	60 %
Présentation des films en public	392 876,10 \$	676 249,42 \$	58 %	60 %
Matériel vidéo	541 624,80 \$	932 287,45 \$	58 %	60 %

Méthode de fixation et d'indexation des tarifs

Bien ou service tarifé (ou groupe de biens et services)	Méthode de fixation ²³	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Examens et demandes de permis	Décision administrative	9 septembre 1993	Annuel, en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i>
Présentation des films en public	Décision administrative	2 juin 2003	Annuel, en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i>
Matériel vidéo	Décision administrative	3 janvier 2008	Annuel, en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

23. Le tarif est fixé : en fonction de la valeur marchande, en fonction du coût des services ou par décision administrative.

Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec a été créé le 1^{er} avril 1979 et il fait partie intégrante du Ministère depuis le 1^{er} avril 2016. Ses ressources et ses services sont régis par la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications* (RLRQ, chapitre M-17.1), la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1), la *Loi sur l'administration financière* et la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

Le Centre permet à 3 catégories de clientèles de recourir à ses services spécialisés de conservation et de restauration sur la base d'une grille tarifaire établie à partir du coût de revient, à savoir : les organismes à but non lucratif, les organismes publics, les entreprises à but lucratif et les personnes physiques.

Revenus de tarification, coûts et niveau de financement

Bien ou service tarifé (ou groupe de biens et services)	Revenu perçu (\$)	Coût des biens et services rendus (\$)	Niveau de financement atteint (%)	Niveau de financement visé (%)
Services spécialisés de conservation et de restauration	1 880 998,42 \$	1 608 477,54 \$	117 %	100 %

Méthode de fixation et d'indexation des tarifs

Bien ou service tarifé (ou groupe de biens et services)	Méthode de fixation ²⁴	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Services spécialisés de conservation et de restauration	Coût des services	1 ^{er} avril 2015	Annuel, en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

24. Le tarif est fixé : en fonction de la valeur marchande, en fonction du coût des services ou par décision administrative.

LES ORDRES DE MICHEL BRAULT

50
ANS
(1974)



LES ORDRES DE MICHEL BRAULT

50
ANS
(1974)



Clermont Boudreau



LES ORDRES DE MICHEL BRAULT

50
ANS
(1974)



©Traces et souvenirs, 2024

**Projet soutenu dans le cadre de la 2^e édition de l'Appel de projets
pour le soutien aux initiatives de commémoration**

Exposition *Les Ordres de Michel Brault : 50 ans*, produite en collaboration avec la Cinémathèque québécoise, Médiafilm et la Chiffonnière, illustrant des coupures de journaux, des photographies d'archives et des témoignages en lien avec la sortie du film en 1974.

ANNEXES

Annexe I

Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action 2020-2022 : stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (prolongée au 31 décembre 2024)

Actions du Secrétariat à la Jeunesse

En matière d'occupation et de vitalité du territoire, le Secrétariat offre annuellement un soutien financier de 7 M\$ à l'organisme Place aux jeunes en région afin de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention en région des jeunes personnes qualifiées âgées de 18 à 35 ans. Les partenaires locaux offrent, entre autres, du soutien individuel sur place ou à distance, des séjours exploratoires, des activités d'attraction, d'accueil et de rétention.

Le nombre de jeunes participantes et participants en 2024-2025 sera connu en octobre 2025, lorsque la reddition de comptes détaillée sera complétée. À titre informatif, pour l'année 2023-2024, les activités ont été offertes dans 15 régions administratives et 85 municipalités régionales de comté. Le nombre de jeunes rencontrés, accompagnés ou référés aux partenaires de projets s'est élevé à 2928 et près de 23 279 jeunes ont participé à des activités d'attraction, d'accueil et de rétention. Cette mesure a été reconduite dans le Plan d'action jeunesse 2025-2030.

Aussi, le programme Québec Volontaire, qui visait à offrir l'occasion aux jeunes Québécoises et Québécois de concevoir des projets de mobilité, a pris fin le 31 mars 2024.

Autres actions du ministère de la Culture et des Communications menées dans les régions

Région : Bas-Saint-Laurent (01)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Agir pour l'attractivité de la région	
Action 1 Participer à la stratégie régionale concertée et multisectorielle d'attractivité du Bas-Saint-Laurent portée par le Collectif régional de développement.	<i>En suspens</i>

Action	État de la réalisation
Action 2 Participer au développement d'une offre en tourisme culturel, en soutenant des projets tels que le circuit de mise en valeur du patrimoine religieux Sacrés artisans. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Poursuite du soutien financier au fonctionnement pour 10 institutions muséales à caractère culturel et accompagnement pour leurs projets de développement. • Soutien financier pour 10 institutions muséales du Bas-Saint-Laurent participant à la mesure de gratuité. • Renouvellement de l'agrément pour 9 institutions muséales et octroi d'un premier agrément à 1 nouvelle institution. • Soutien financier aux actions en tourisme culturel menées par les municipalités, les MRC et leurs partenaires, dans les ententes de développement culturel 2024 et 2025-2027. • Soutien financier aux activités de promotion de la culture autochtone par l'entente de développement culturel autochtone 2022-2025 avec la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.	<i>Réalisée (2020-2021)</i>
Priorité 2 Agir pour l'équité entre les personnes et la collectivité en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire	
Action 1 Encourager et soutenir les partenaires dans le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Poursuite de l'implication au sein du Comité directeur de l'entente sectorielle en développement social du Bas-Saint-Laurent pour soutenir des actions utilisant la culture comme outil d'intervention (1 rencontre en 2024-2025). • Soutien financier aux actions culturelles destinées aux personnes vulnérables ou à risque d'exclusion (incluant les aîné[e]s), dans les ententes de développement culturel 2024 et 2025-2027. • Octroi d'une aide financière totalisant 63 390 \$ à 3 projets portés par des organismes culturels dans le cadre du programme Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans. • Octroi d'une aide financière totalisant 72 581 \$ (Appel de projets Culture et inclusion) pour soutenir 6 projets, d'organismes des secteurs culturel et communautaire, destinés à des personnes à risque d'exclusion ou vulnérables.	<i>Réalisée (2022-2023)</i>
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Poursuivre la mise en place de la conférence administrative régionale en développement social du Bas-Saint-Laurent. <i>Aucun moyen mis en œuvre en 2024-2025.</i>	

Action	État de la réalisation
Priorité 3 Agir pour un environnement sain et une vie de qualité	
Action 1 Soutenir l'amélioration de l'offre culturelle en ligne (cours, spectacles, etc.).	Réalisée (2022-2023)
Action 2 Favoriser la participation citoyenne à la vie culturelle locale par des actions spécifiques dans le cadre des ententes de développement culturel. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> - Octroi d'une aide financière totalisant 1 018 751 \$ pour la signature de 15 ententes de développement culturel triennales au Bas-Saint-Laurent (7 villes et 8 MRC) pour la période 2025-2027. - Soutien aux actions culturelles favorisant la participation citoyenne dans les ententes de développement culturel 2024 et 2025-2027.	Réalisée (2022-2023)
Action 3 Contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> - Participation à la rencontre de présentation des résultats des phases 1 et 2 du projet pilote en gestion du patrimoine avec la MRC de Rivière-du-Loup, la Ville de Rimouski, Culture Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent. - Participation à plusieurs rencontres avec les partenaires municipaux pour discuter des enjeux liés au patrimoine et à l'aménagement culturels ainsi que pour les soutenir dans leurs démarches et leurs réflexions.	Réalisée (2021-2022)

Action	État de la réalisation
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Accompagner et soutenir les municipalités et les propriétaires dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Collaboration à la suite du projet pilote en gestion du patrimoine avec la MRC de Rivière-du-Loup, la Ville de Rimouski, Culture Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent. Lancement d'une page Web réservée au patrimoine. • Poursuite du soutien financier à 6 instances municipales pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine immobilier (Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier). • Octroi d'une aide financière de 37 000 \$ à titre de prolongation de la subvention salariale temporaire pour le poste d'agent[e] de développement en patrimoine immobilier de la MRC des Basques (Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier). • Octroi d'une aide financière totale de 3 807 100 \$ pour la rénovation et l'agrandissement du Vieux Théâtre de Saint-Fabien (Aide aux immobilisations). • Octroi d'une aide financière de 305 610 \$ pour la restauration extérieure de la maison Joseph-Gauvreau de Rimouski (Aide aux immobilisations). • Poursuite du soutien financier pour la mise en place de bouées d'ancrage pour permettre aux plongeurs d'accéder en sécurité à l'épave de <i>l'Empress of Ireland</i> tout en protégeant cette dernière des possibles bris liés aux ancrages des plongeurs.	
Priorité 4 Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés	
Action 1 Soutenir Culture Bas-Saint-Laurent dans le développement d'une communauté technologique culturelle pour favoriser l'usage des technologies de l'information en culture.	Réalisée (2021-2022)
Priorité 5 Agir pour la vitalité des communautés rurales	
Action 1 Améliorer l'offre en loisir culturel dans les municipalités par l'intermédiaire des camps de jour, des bibliothèques et des centres communautaires. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Poursuite du soutien financier au fonctionnement à 8 organismes de formation en art dans le cadre des ententes 2022-2025. • Octroi d'une aide financière totalisant 90 280 \$ pour 8 projets d'activités culturelles dans des écoles primaires et secondaires ainsi que dans des CPE et 1 cégep de la région (Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif 2024-2025). • Octroi d'une aide financière de 80 000 \$ à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent, permettant l'embauche d'une ressource professionnelle qui assurera le développement de ses services en loisir culturel pour 2024-2025. • Poursuite du soutien financier bisannuel (2023-2025) pour le développement des collections de 5 bibliothèques publiques autonomes.	Réalisée (2022-2023)

Action	État de la réalisation
Action 2 Favoriser l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants au moyen d'activités culturelles spécifiques. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Soutien financier aux actions culturelles visant notamment les nouveaux[-velles] arrivant[e]s dans les ententes de développement culturel 2024 et 2025-2027 (ex. : MRC de La Matanie). • Octroi d'une aide financière de 7000 \$ pour 1 projet dans l'Appel de projets Culture et inclusion ciblant les nouveaux[-velles] arrivant[e]s (Carrefour international bas-laurentien).	<i>Réalisée (2022-2023)</i>
Action 3 Accompagner les municipalités, les MRC et la Première Nation malécite dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Octroi d'une aide financière totalisant 1 018 751 \$ pour la signature de 15 ententes de développement culturel triennales au Bas-Saint-Laurent (7 villes et 8 MRC) pour la période 2025-2027, dont 1 nouvelle entente avec la Ville de Mont-Joli. • Soutien aux actions culturelles menées par la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag dans le cadre de l'entente de développement culturel autochtone. • Participation au comité consultatif de la politique culturelle de la Ville de La Pocatière (4 rencontres en 2024-2025).	<i>Réalisée (2022-2023)</i>

Action	État de la réalisation
Priorité 3 Assurer le développement des communautés – Soutenir les municipalités dans leurs efforts de diversification des revenus; la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens, l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et des services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social	
Action 1 Présenter aux trois MRC n'ayant pas signé d'ententes de développement culturel les avantages de celles-ci pour les inciter à conclure de tels partenariats qui leur permettront de diversifier leurs revenus aux fins d'actions culturelles.	<i>Réalisée (2020-2021)</i>
Action 2 Dans les négociations de prochaines ententes de développement culturel, favoriser l'intégration d'actions de mise en valeur d'attraits culturels trilingues dans le but d'améliorer l'offre de service aux communautés et de valoriser la langue innue.	<i>Réalisée (2020-2021)</i>
Priorité 4 Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique; compléter la couverture numérique du territoire habité du Saguenay-Lac-Saint-Jean et des principales voies de communication	
Action 1 Accompagner et soutenir financièrement le Hub créatif numérique ainsi que les sept organismes culturels qui en font partie pour qu'ils puissent assurer leur plein développement.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>
Action 2 Promouvoir et soutenir le développement et l'implantation d'un outil de planification archéologique de géoréférencement destiné à toutes les MRC de la région dans le but de favoriser une appropriation accrue des territoires dans la protection des sites archéologiques.	<i>Abandonnée (2024-2025)²⁵</i>
Action 3 Prioriser la réalisation de projets en lien avec l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies qui incluent des partenariats avec des entreprises (appels de projets numériques décentralisés).	<i>Réalisée (2022-2023)</i>

25. Bien que les MRC demeurent intéressées par un tel projet et que le Ministère en ait poursuivi la promotion, l'action est abandonnée puisqu'il ne s'agit pas d'une priorité pour les milieux.

Action	État de la réalisation
Priorité 6 Premières Nations – S’assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l’entité administrative et politique de Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d’exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région	
Action 1 Réaliser trois rencontres de consultation visant la création d’une table des partenaires en patrimoine des communautés innues pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.	Réalisée (2021-2022)
Priorité 12 Tourisme – Consolider, structurer et organiser l’offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques	
Action1 Favoriser le soutien de l’implantation d’un centre d’interprétation historique du site patrimonial d’Arvida, porté par le Centre d’histoire Sir-William-Price.	Réalisée (2021-2022)
Action 2 Participer aux démarches relatives aux initiatives de mise en commun des ressources des regroupements des musées (Alliance des musées du Lac-Saint-Jean et Saguenay Ville-musée) et les soutenir, le cas échéant.	Abandonnée (2024-2025) ²⁶

Région : Capitale-Nationale (03)

Action	État de la réalisation
Priorité 3 Développer les infrastructures touristiques	
Action 1 Accompagner la Ville de Cap-Santé dans son projet de mise en valeur du manoir Allsopp et du fort Jacques-Cartier. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Le Ministère poursuit ses échanges et son accompagnement avec la MRC de Portneuf qui a annoncé, le 7 novembre 2024, le lancement du projet Reconquête du fort Jacques-Cartier, une initiative ambitieuse qui transformera le site historique du manoir Allsopp et du fort Jacques-Cartier en une institution muséale de premier plan ²⁷ .	En cours

26. Le manque de mesures incitatives, le contexte suivant la pandémie de COVID-19, le roulement de personnel, les enjeux propres à chacune des organisations, ainsi que l’éloignement géographique des différents partenaires, ont rendu difficile la réalisation d’un projet de mutualisation.

27. Dans le cadre de ce projet, le Ministère a accordé une aide financière de 11 088 \$ pour la réalisation d’interventions archéologiques en 2020-2021.

Action	État de la réalisation
Action 2 Bonifier l'offre en tourisme culturel à la pointe aux Alouettes par des dispositifs d'interprétation sur le site, dans le cadre du projet de création d'un pavillon d'accueil. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Ajout de la Pointe-aux-Alouettes dans le projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix en 2023. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs poursuit son analyse du dossier. Dans ce contexte, ce ministère a communiqué avec le ministère de la Culture et des Communications au cours de la dernière année pour obtenir des informations complémentaires concernant la portée du statut de site patrimonial cité de la Pointe-aux-Alouettes en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>. Il souhaite être accompagné du ministère de la Culture et des Communications pour l'évaluation patrimoniale et la restauration des bâtiments patrimoniaux du site. Des échanges se poursuivront en ce sens en 2025-2026.	En cours
Priorité 4 Assurer le déploiement du numérique	
Action 1 Soutenir financièrement au moins un média privé de la presse écrite dans la réalisation d'un projet visant son adaptation au numérique. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Octroi d'une aide financière de 46 213 \$ aux Éditions du Joyeux-Drille inc. pour la création d'une bande dessinée en ligne qui vise à illustrer de façon différente certaines réalités, notamment l'immigration.	Réalisée (2020-2021)
Priorité 8 Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel	
Action 1 Susciter la mise en œuvre d'actions concertées de conservation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d'information et d'échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier.	Réalisée (2022-2023)
Action 2 Favoriser l'intégration d'un projet régional en aménagement culturel du territoire dans les ententes de développement culturel.	Réalisée (2021-2022)

Région : Mauricie (04)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive	
Action 1 Soutenir les interventions pour la préservation du patrimoine au moyen de deux ententes de restauration en patrimoine bâti avec les MRC ou les municipalités. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Prolongation de l'entente conclue avec la MRC des Chenaux dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (volet 1a) jusqu'au 30 juin 2026.	Réalisée (2021-2022)
Priorité 2 Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel	
Action 1 Soutenir financièrement la coordination de la formation continue en culture destinée aux travailleurs culturels et aux artistes professionnels. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Octroi d'une aide financière pour le poste de coordonnateur[-trice] à la formation continue à Culture Mauricie.	Réalisée (2020-2021)
Action 2 Soutenir financièrement deux artistes, écrivains ou organismes culturels dans la réalisation de projets visant à bonifier l'offre culturelle dans le parcours éducatif. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> 3 projets soutenus en Mauricie pour un financement total de 82 050 \$. Les projets sont réalisés dans les écoles, par 2 artistes et 1 organisme, tous inscrits au Répertoire culture-éducation. Le nombre de jeunes joints est estimé à près de 524 pour les groupes d'âge du préscolaire au secondaire.	Réalisée (2021-2022)
Priorité 3 Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien	
Action 1 Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC et la Nation atikamekw sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des milieux visés. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Renouvellement de 6 ententes avec des partenaires de la Mauricie pour 2025-2027. Une entente sectorielle a aussi été signée avec l'ensemble des partenaires de la Mauricie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.	Réalisée (2020-2021)

Action	État de la réalisation
Priorité 4 Soutenir la vitalité de l'écosystème économique	
Action 1 Soutenir financièrement l'action d'un agent de développement numérique régional à Culture Mauricie pour accompagner les acteurs du secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation et à la transmission des pratiques numériques. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Prolongation d'une aide financière pour maintenir en poste un[e] agent[e] de développement numérique jusqu'au 31 mars 2025.	Réalisée (2020-2021)
Action 2 Soutenir financièrement au moins un projet dans le cadre de l'appel de projets en numérique en 2020-2021 dans le but de permettre au milieu d'expérimenter de nouvelles approches de diffusion du contenu culturel.	Réalisée (2020-2021)
Action 3 Soutenir financièrement et par de l'accompagnement un projet de mise en commun des ressources de médias communautaires d'ici 2022.	Abandonnée (2022-2023) ²⁸
Priorité 5 Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population	
Action 1 Accompagner et soutenir financièrement l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des camps de jour dans les MRC des Chenaux, de Mékinac et de Maskinongé.	Réalisée (2022-2023)
Action 2 Soutenir deux projets culturels par année comme outils d'intervention destinés à des clientèles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le but d'agir sur des enjeux qui y sont liés. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Aide financière de 66 140 \$ accordée dans le cadre de l'Appel de projets Culture et inclusion pour la réalisation de 5 projets.	Réalisée (2021-2022)

28. Le projet a été abandonné en raison du départ, dans les médias communautaires, de ressources humaines responsables du projet.

Région : Estrie (05)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises	
Action 1 Soutenir financièrement la coordination de la formation continue en culture destinée aux travailleurs culturels et aux artistes professionnels. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Octroi d'une aide financière pour le poste de coordonnateur[-trice] à la formation continue au Conseil de la culture de l'Estrie.	Réalisée (2020-2021)
Priorité 2 Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité	
Action 1 Accompagner le Bureau estrien de l'audiovisuel et du multimédia pour en faire un centre de ressources en littératie numérique pour la MRC des Sources.	Abandonnée (2022-2023) ²⁹
Action 2 Soutenir financièrement le projet de transformation numérique 0/1 – Hub numérique Estrie pour son accompagnement aux organismes et aux entreprises de la région.	Réalisée (2021-2022)
Priorité 5 Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités	
Action 1 Soutenir les interventions pour la préservation du patrimoine bâti au moyen de trois ententes de restauration en patrimoine bâti avec des municipalités et d'une entente avec la MRC du Haut-Saint-François destinée aux propriétaires privés de ce territoire.	Réalisée (2021-2022)
Action 2 Accompagner et soutenir financièrement l'organisme Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des camps de jour de la région. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Octroi d'une aide financière en matière de loisir culturel jusqu'au 31 mars 2026.	Réalisée (2021-2022)
Action 3 Soutenir la démarche d'accompagnement de quatre institutions muséales dans la MRC du Val-Saint-François pour l'obtention de l'agrément. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Une institution muséale a vu son agrément renouvelé en 2024.	Réalisée (2021-2022)

29. Le projet était inclus dans le plan d'action de l'entente de développement culturel avec la MRC des Sources et a été abandonné en raison de la pandémie de COVID-19.

Action	État de la réalisation
Action 4 Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des territoires. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Renouvellement de 12 ententes de développement culturel pour 2024-2027.	<i>Réalisée (2020-2021)</i>
Priorité 8 Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire	
Action 1 Contribuer à la persévérance scolaire en soutenant des activités culturelles à l'école dans un contexte parascolaire dans le cadre de l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> 7 projets soutenus en Estrie pour un financement total de 122 340 \$. Les projets ont été réalisés dans les écoles, par des artistes inscrits au Répertoire culture-éducation. Le nombre de jeunes joints est estimé à près de 1200 pour les groupes d'âge du préscolaire au secondaire.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>
Priorité 13 Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale	
Action 1 Soutenir deux projets culturels par année comme outils d'intervention destinés à des clientèles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le but d'agir sur des enjeux qui y sont liés. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> 4 projets soutenus par l'Appel de projets Culture et inclusion pour un financement total de 75 230 \$.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>
Priorité 14 Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens	
Action 1 Soutenir financièrement au moins 20 médias communautaires dans le but de contribuer au maintien de leur existence et, par le fait même, de permettre à la population d'avoir accès à de l'information locale et régionale. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Soutien de 24 médias communautaires en entente triennale et/ou annuelle.	<i>Réalisée (2020-2021)</i>

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement ayant un impact sur la métropole	
Action 1 Poursuivre le partenariat en développement culturel avec la Ville de Montréal. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Poursuite de la mise en œuvre de l'entente de développement culturel avec la Ville de Montréal et renouvellement de cette entente pour la période de 2024-2027.	<i>En cours</i>
Autres contributions du ministère en lien avec cette priorité - Mettre en œuvre le plan d'action 2018-2023 de la politique culturelle du Québec Partout, la culture, en particulier l'objectif 3.4.2 Miser sur l'énergie culturelle de Montréal, métropole du Québec. - Accompagner la Ville de Montréal dans l'application des nouveaux pouvoirs d'autoriser certains types d'interventions en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> obtenus à la suite de l'adoption de la <i>Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i>. <i>Aucun moyen mis en œuvre en 2024-2025.</i>	
Priorité 4 Améliorer l'intégration des nouvelles populations	
Action 1 Favoriser l'intégration des artistes immigrants au milieu culturel montréalais, notamment en soutenant des organismes dont la mission est de les accompagner. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Soutien à l'organisme Montréal, arts interculturels pour son programme d'accompagnement des artistes 2024-2025.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>
Action 2 Favoriser le développement des publics issus de l'immigration en facilitant l'accès à la culture, notamment en soutenant des projets réalisés par des organismes ciblant des populations immigrantes. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Soutien à l'organisme Montréal, arts interculturels qui est un diffuseur pluriculturel et pluridisciplinaire et qui offre notamment un programme de développement des publics.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>

Action	État de la réalisation
Priorité 6 Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones	
Action 1 Accroître la circulation et la mise en valeur des œuvres d'artistes autochtones en soutenant des organismes qui permettent leur diffusion. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> En 2024-2025, cette action s'est concrétisée par l'octroi d'un soutien financier provenant de l'entente de développement culturel et ayant permis : • l'intégration de 4 projets en théâtre et en musique par des artistes autochtones dans la programmation de diffuseurs montréalais. Le soutien financier accordé visait la tenue de 11 représentations dans les secteurs de la chanson et du théâtre, permettant aux citoyen[ne]s de divers arrondissements montréalais de découvrir les œuvres d'artistes autochtones contemporain[e]s; • la tenue de 18 activités de médiation pour promouvoir la richesse des langues, des littératures et des cultures autochtones du Québec dans 19 bibliothèques du réseau de la Ville de Montréal. Ainsi, 4 intervenantes autochtones ont offert ces activités; • la réalisation d'une murale sur le thème des membres des Premières Nations bispirituelles en collaboration avec l'organisme Mikana; • le soutien de 4 projets d'art public présentés dans le cadre de la Biennale d'art contemporain autochtone 2024, qui ont permis au public de découvrir le travail d'artistes autochtones.	Réalisée (2023-2024)
Priorité 8 Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant	
Action 1 Favoriser la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques publiques de Montréal en participant financièrement aux projets de rénovation et de construction. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> 6 projets étaient en cours de réalisation. Le degré d'avancement de ces projets est variable. Un engagement financier de 23,75 M\$ a été pris pour l'ensemble des projets. La contribution du Ministère représente près de 40 % de celui-ci, soit 9,5 M\$.	En cours

Action	État de la réalisation
Action 2 Favoriser la consolidation et le développement des infrastructures culturelles dans les quartiers montréalais en accompagnant les organismes dans leurs recherches de solutions immobilières et en contribuant financièrement à la réalisation de ces projets. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> 2 projets ont été annoncés dans le cadre du programme Aide aux immobilisations, totalisant 201 300 \$: - réaménagement du Geordie Theatre : 190 000 \$; - compagnie de production Les Foutoukours (amélioration du Studio Paca B) : 11 300 \$. - Une majoration de 300 000 \$ a été annoncée à la Fondation Centaur pour les arts d'interprétation (Théâtre Centaur : les 50 prochaines années, phase 1).	<i>Réalisée (2021-2022)</i>
Priorité 9 Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle	
Action 1 Renforcer la reconnaissance de Montréal comme chef de file en créativité numérique (mesure 32 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023) en stimulant l'essor d'initiatives structurantes dans ce domaine, ainsi qu'en participant financièrement à leur développement. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Financement de 2 projets pour un total de 685 550 \$ dans le cadre de l'Appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise 2024.	<i>Réalisée (2024-2025)</i>
Priorité 10 Accélérer l'essor de l'Est de Montréal	
Action 1 Favoriser l'essor et la consolidation des organismes culturels dans les quartiers de l'Est de Montréal. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Les Foutoukours ont obtenu une aide financière de 11 300 \$ pour l'achat d'équipement (Aide aux immobilisations).	<i>En cours</i>
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Renforcer l'identité de l'Est de Montréal en utilisant les dispositions de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> pour mettre en valeur son patrimoine. <i>Aucun moyen mis en œuvre en 2024-2025.</i>	

Région : Outaouais (07)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique	
Action 1 Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (cinq MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel qui comprend notamment un volet contribuant à la professionnalisation des organismes culturels. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Poursuite des travaux en 2024-2025 (date de fin d'entente : 31 décembre 2025) : plus de 40 organismes se sont prévalus des 2 volets de soutien à la professionnalisation des organismes. • Rencontres périodiques du comité de gestion pour le suivi de l'avancement et la direction stratégique. • Ajout de la Société de développement des entreprises culturelles (50 k\$) comme partenaire à la dernière année de l'entente.	<i>Réalisée (2022-2023)</i>
Autres contributions du Ministère en lien avec cette priorité • Assurer le suivi de l'entente sectorielle visant le partage de ressources en culture pour renforcer la professionnalisation des organismes culturels de la région. • Assurer un suivi personnalisé de l'ensemble des projets d'infrastructures culturelles de l'Outaouais et conseiller les clients partenaires dans la préparation de leurs demandes d'aide financière auprès du Ministère. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Poursuite des travaux et accompagnement personnalisé de différents projets d'infrastructures.	
Priorité 2 Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains	
Action 1 Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (cinq MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel, qui comprend notamment un volet visant à susciter des actions communes des milieux ruraux et urbains. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Poursuite des travaux en 2024-2025 (date de fin : 31 décembre 2025) : plus de 40 organismes se sont prévalus des 2 volets de soutien à la professionnalisation des organismes. • Rencontres périodiques du comité de gestion pour le suivi de l'avancement et la direction stratégique. • Ajout de la Société de développement des entreprises culturelles (50 k\$) comme partenaire à la dernière année de l'entente.	<i>Réalisée (2022-2023)</i>

Action	État de la réalisation
Priorité 3 Construire une identité régionale forte	
Action 1 Contribuer à l'accroissement du sentiment d'appartenance et de l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Poursuite des échanges réguliers avec les aménagistes des MRC et des municipalités. La mise en œuvre des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire fait en sorte d'augmenter les demandes d'avis au Ministère et, conséquemment, les échanges avec le milieu.	Réalisée (2024-2025)
Action 2 Soutenir le réseau muséal de la région dans son projet d'établissement d'un musée régional. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Action 2.4 du plan d'action de l'entente de développement culturel de la Ville de Gatineau 2024-2027 (60 000 \$ sur 3 ans, dont 20 000 \$ en 2024-2025) qui consiste à soutenir la définition et le rayonnement de l'identité de Gatineau et de l'Outaouais en contribuant aux efforts des partenaires mobilisés autour du projet de musée régional.	Réalisée (2021-2022)
Action 3 Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Soutien de 37 500 \$ accordé à la Ville de Gatineau pour les années 2024 à 2027 (dont 12 500 \$ en 2024-2025) pour poursuivre, en collaboration avec Culture Outaouais, les initiatives qui visent l'inclusion des artistes autochtones et de la diversité ainsi que pour outiller le milieu culturel sur cette réalité.	Réalisée (2024-2025)
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Accompagner les acteurs de la région en encourageant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Poursuite des contacts réguliers avec les représentant[e]s des communautés religieuses, des associations, des MRC et des citoyen[ne]s. • 3 présentations du processus de classement et des possibilités de financement du Ministère auprès de municipalités dans les MRC de Pontiac et de Vallée-de-la-Gatineau. • 2 nouveaux classements : site patrimonial du Domaine-Louis-Joseph-Papineau à Montebello et château Logue à Maniwaki.	

Action	État de la réalisation
Priorité 5 Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification	
Action 1 Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels du territoire (formation de Culture Outaouais et entente sectorielle visant le partage de ressources en culture). <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Poursuite des travaux en 2024-2025 (date de fin : 31 décembre 2025) : plus de 40 organismes se sont prévalus des 2 volets de soutien à la professionnalisation des organismes. • Rencontres périodiques du comité de gestion pour le suivi de l'avancement et la direction stratégique. • Ajout de la Société de développement des entreprises culturelles (50 k\$) comme partenaire à la dernière année de l'entente.	<i>En cours</i>
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire, notamment en matière de tourisme culturel, par le développement de projets y contribuant. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Poursuite des travaux de la plateforme Tout Culture.	

Région : Abitibi-Témiscamingue (08)

Action	État de la réalisation
Priorité 2 Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu	
Action 1 Négocier et conclure une entente sectorielle de développement en culture pour tout le territoire, incluant un volet culture-éducation. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> - Conclusion d'une nouvelle entente sectorielle de développement en culture avec les territoires de l'Abitibi-Témiscamingue, le Ministère et le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue. La convention a été signée au mois de mars 2025. - À la suite des réflexions et des échanges ayant eu cours dans le cadre du comité de l'entente sectorielle de développement, le Ministère a soutenu financièrement l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour bonifier le programme de formation des enseignant[e]s avec un volet de médiation culturelle.	Réalisée (2022-2023)
Action 2 Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels par la formation offerte par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.	Réalisée (2021-2022)
Priorité 3 Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants	
Action 1 Par l'intermédiaire de programmes, encourager des initiatives visant à développer l'attachement des nouveaux arrivants à leur communauté d'accueil, notamment des personnes susceptibles d'exclusion, par des activités culturelles et de partage de la culture locale.	Réalisée (2021-2022)
Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations	
Action 1 Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.	Réalisée (2022-2023)
Action 2 Susciter l'émergence de projets communs avec les communautés autochtones, notamment en invitant les agents de développement culturel autochtone aux rencontres d'échanges des agents de développement culturel des territoires.	En suspens

Action	État de la réalisation
Priorité 5 Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale	
Action 1 Contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> - Réalisation d'actions soutenues dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec la Ville de Val-d'Or : projets d'aménagement culturel dans le parc Albert-Dumas et le passage Mitto en lien avec le thème historique de la vie nocturne de Val-d'Or et de ses nombreuses enseignes lumineuses. - Présentation du Ministère au Rassemblement municipal sur l'aménagement culturel du territoire.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Participer à des rencontres de concertation intersectorielles dans la région et démontrer l'incidence de la culture sur le développement régional. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> - Poursuite des travaux de l'entente sectorielle de développement de l'Abitibi-Témiscamingue pour les 3 volets et signature d'une nouvelle entente pour 2025-2028 (année municipale). - Poursuite des travaux de l'entente sectorielle de développement avec Rouyn-Noranda : réalisation d'un inventaire 3D du quartier Notre-Dame et négociation avec les partenaires pour l'adoption d'un plan d'action pour cette entente. - Contribution au projet Noranda Ville Ouverte par l'entente de développement culturel à l'été 2024 en collaboration avec le Petit Théâtre du Vieux Noranda.	
Priorité 6 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population	
Action 1 Conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec le milieu municipal dans le but d'élargir le territoire visé par ces ententes. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Conclusion de 8 ententes en 2024-2027 : 1 entente sectorielle de développement avec la région de l'Abitibi-Témiscamingue et 7 ententes de développement culturel avec la Ville de Rouyn-Noranda, la MRC de Témiscamingue, la MRC d'Abitibi-Ouest, la MRC d'Abitibi, la Ville de Val-d'Or, la Ville de Senneterre et la Ville de Malartic.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>

Région : Côte-Nord (09)

Action	État de la réalisation
Priorité 3 Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	
Action 1 Contribuer à doter les 10 communautés autochtones du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord d'un agent culturel autochtone et d'un plan d'action par communauté.	Réalisée (2022-2023)
Action 2 Accompagner de façon soutenue la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans ses projets stratégiques dans le but de poursuivre son développement et de favoriser sa reconnaissance officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO.	Réalisée (2023-2024)
Priorité 5 Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement	
Action 1 Réaliser trois rencontres de consultation visant la création d'une table des partenaires en patrimoine des communautés innues pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.	Réalisée (2022-2023)
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Participer aux rencontres du comité interministériel Attractivité Côte-Nord. <i>Aucun moyen mis en œuvre en 2024-2025.</i>	
Priorité 6 Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés	
Action 1 Inclure au moins une action culturelle destinée aux enfants âgés de zéro à cinq ans dans chacune des ententes de développement culturel de la Côte-Nord.	Réalisée (2021-2022)
Action 2 Présenter aux deux MRC n'ayant pas signé d'ententes de développement culturel les avantages de celles-ci dans le but de les inciter à conclure de tels partenariats qui leur permettront de renforcer la capacité d'agir des milieux et de consolider l'action culturelle sur l'ensemble du territoire nord-côtier.	Réalisée (2020-2021)
Priorité 7 Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir	
Contribution du Ministère en lien avec cette priorité Appuyer la démarche régionale de concertation et de formation muséale, en collaboration avec Tourisme Côte-Nord et Culture Côte-Nord. <i>Aucun moyen mis en œuvre en 2024-2025.</i>	
Priorité 8 Agir en synergie	
Action 1 Dans le cadre des aides financières disponibles sur le territoire, collaborer à trois actions communes entre autochtones et allochtones.	Réalisée (2021-2022)

Région : Nord-du-Québec (10)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire	
Action 1 Organiser une rencontre annuelle pour les agents de développement culturel de toute la Jamésie dans le but de les informer des programmes et de répondre spécifiquement aux besoins liés au territoire. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Tenue de 3 rencontres de la Table culturelle nordique. Des agent[e]s de développement culturel municipaux[-les], des artistes et des organismes y ont participé.	Réalisée (2023-2024)
Priorité 2 Soutenir le développement et la diversification économique	
Action 1 Accompagner le milieu culturel en matière de développement numérique en soutenant le travail d'un agent de développement culturel numérique sur le territoire. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Poursuite de l'entente avec l'Administration Baie-James qui accueille l'agente de développement numérique.	Réalisée (2022-2023)
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Participer à des rencontres de concertation intersectorielles dans la région et démontrer l'incidence de la culture sur le développement régional. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Participation du Ministère (responsables de dossiers inuits et cris) à toutes les rencontres de la conférence administrative régionale au sujet des Autochtones en 2024-2025, et présentation des programmes du Ministère destinés à la clientèle autochtone.	
Priorité 3 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population	
Action 1 Conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec l'Association régionale Baie-James, les municipalités et les localités de la région. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Négociation et conclusion de nouvelles ententes de développement culturel pour les années 2024-2027 avec l'Administration régionale Baie-James et 4 municipalités ou localités de la Jamésie (Chibougamau, Chapais, Radisson et Lebel-sur-Quévillon).	Réalisée (2022-2023)
Action 2 Poursuivre le travail amorcé avec Loisir Sport Baie-James en matière de soutien à la concertation du milieu du loisir culturel, notamment par la mise en œuvre d'un plan régional. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Renouvellement de l'entente avec Loisir Sport Baie-James.	Réalisée (2024-2025)

Action	État de la réalisation
Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens	
Action 1 Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.	<i>En suspens</i>
Action 2 Offrir, au moins une fois par année, aux agents culturels cris de participer à des rencontres statutaires dans le but de les informer adéquatement sur les programmes du Ministère (rencontre en anglais). <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Rencontre de suivi, en février 2025, pour faire le bilan de l'entente en cours et discuter des besoins pour l'entente à renouveler.	<i>Réalisée (2024-2025)</i>

Région : Gaspésie (11)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région	
Action 1 Accompagner les municipalités, les MRC et la Nation micmaque dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Octroi d'une aide financière totalisant 614 248 \$ pour la signature de 11 ententes de développement culturel triennales en Gaspésie avec 6 villes et 5 MRC pour le cycle 2025-2027. • Octroi d'une aide financière de 210 000 \$ au Conseil de bande de Gesgapegiag pour l'élaboration d'une stratégie de revitalisation de la langue Mi'gmaq. • Octroi d'une aide financière totalisant 185 100 \$ pour soutenir la réalisation de 4 projets culturels des communautés Mi'gmaq de la Gaspésie (appel de projets 2024-2025). • Soutien financier aux actions réalisées par les communautés Mi'gmaq de la Gaspésie dans le cadre de l'entente de développement culturel autochtone.	<i>Réalisée (2024-2025)</i>

Action	État de la réalisation
Action 2 En collaboration avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie, mettre en place des outils de préservation et de mise en valeur des paysages à l'intention des citoyens, des MRC et des ministères et organismes (projet régional sur les paysages). <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Suivis des démarches entourant le développement de l'Atlas de la Gaspésie sous la responsabilité du Regroupement des MRC de la Gaspésie. • Sensibilisation des acteurs à la prise en compte et à la protection des paysages comme un bien patrimonial unique méritant d'être protégé et mis en valeur.	<i>Réalisée (2024-2025)</i>
Priorité 2 Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	
Action 1 Renforcer la collaboration avec les instances locales de développement social dans le but d'intégrer une dimension culturelle dans les plans de communauté. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Participation à la Table régionale en développement social (29 et 30 octobre 2024). • Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale en développement social (4 rencontres en 2024-2025).	<i>Réalisée (2024-2025)</i>
Action 2 Encourager et soutenir le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Octroi d'une aide financière totalisant 27 780 \$ pour 2 projets culturels d'organismes communautaires visant des jeunes vulnérables (Appel de projets Culture et inclusion 2024-2025). • Octroi d'une aide financière de 8120 \$ pour 1 projet porté par un organisme communautaire (Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans). • Soutien financier aux actions destinées aux personnes vulnérables ou à risque d'exclusion dans les ententes de développement culturel 2024 et 2025-2027. • Participation à la Table régionale en développement social (29 et 30 octobre 2024). • Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale en développement social (4 rencontres en 2024-2025).	<i>Réalisée (2024-2025)</i>

Action	État de la réalisation
Priorité 3 Soutenir l'enseignement et la recherche en région	
Action 1 Déterminer et soutenir un projet de recherche culture-éducation dans la région en collaboration avec un partenaire du milieu de l'enseignement et de la recherche.	<i>En suspens</i>
Priorité 4 Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région	
Action 1 Soutenir les activités culturelles hors les murs et encourager les partenaires à diffuser la culture à l'extérieur des lieux habituels dans l'objectif de joindre de larges publics, notamment par la médiation et le loisir culturels. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Octroi d'une aide financière de 27 110 \$ pour soutenir la réalisation de 2 projets d'activités culturelles en parascolaire dans des écoles primaires et secondaires de la région (Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif 2024-2025). • Octroi d'une aide financière de 80 000 \$ à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, permettant l'embauche d'une ressource professionnelle qui assurera le développement de ses services en loisir culturel pour 2024-2025. • Soutien financier aux activités culturelles extérieures et hors les murs dans le cadre des ententes de développement culturel 2024 et 2025-2027.	<i>Réalisée (2024-2025)</i>
Action 2 Collaborer à la mise sur pied d'une table régionale en patrimoine. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Participation aux rencontres de la Table régionale de concertation en patrimoine (5 rencontres en 2024-2025). • Mise sur pied du comité régional de réflexion en patrimoine pour soutenir l'identification d'actions régionales de mise en valeur du patrimoine en complémentarité avec la Table en patrimoine (3 rencontres entre janvier et mars 2025).	<i>Réalisée (2024-2025)</i>

Action	État de la réalisation
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Accompagner les municipalités et les propriétaires dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Plusieurs rencontres avec les partenaires pour discuter des enjeux liés au patrimoine et accompagnement dans leurs démarches et réflexions. • Octroi d'une aide financière de 60 000 \$ pour la réalisation d'actions régionales de mise en valeur du patrimoine dans le cadre de l'entente sectorielle de développement en matière de relance du secteur culturel pour le rayonnement de la Gaspésie (volet 3). • Octroi d'une aide financière de 45 000 \$ au Conseil de bande de Gesgapegiag pour la réalisation d'un projet de mise en valeur du patrimoine (Appel de projets en patrimoine culturel autochtone 2024-2025). • Octroi d'une subvention totale de 350 000 \$ à la Municipalité de La Martre pour soutenir la réalisation d'interventions et de recherches archéologiques dans le cadre de l'aménagement d'un réseau d'égout et d'aqueduc (décret). • Depuis 2021, une somme d'un peu plus de 524 000 \$ a été engagée par le Ministère pour l'acquisition, la stabilisation et la documentation de la maison René-Lévesque. Plusieurs rencontres ont été effectuées avec des partenaires du milieu pour réfléchir au projet d'occupation de l'immeuble. • Octroi d'une aide financière de 1 053 900 \$ à la Ville de Gaspé pour la restauration du manoir Le Boutillier (Aide aux immobilisations). • Octroi d'une aide financière de 1 231 200 \$ pour la restauration de plusieurs bâtiments du Site historique national de Paspébiac (Aide aux immobilisations). • Poursuite du soutien financier à 5 instances municipales pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine immobilier.	
Priorité 7 Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres	
Action 1 Accompagner les milieux dans la valorisation de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'Association touristique régionale de la Gaspésie. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Octroi d'une aide financière de 28 000 \$ pour soutenir la coordination des activités de la Table de concertation mise sur pied en lien avec le développement d'un volet culturel à la villa Frederick-James. • Soutien financier au fonctionnement pour 7 institutions muséales à caractère culturel, et accompagnement pour leurs projets de développement. • Soutien financier pour 7 institutions muséales des Îles-de-la-Madeleine participant à la mesure de gratuité. • Renouvellement de l'agrément de 7 institutions muséales et octroi d'un premier agrément à 1 nouvelle institution.	<i>Réalisée (2024-2025)</i>

Action	État de la réalisation
Action 2 Participer au développement d'une offre en tourisme culturel en soutenant des projets tels que le circuit de mise en valeur du patrimoine religieux Sacrés artisans. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Soutien financier aux projets de tourisme culturel ou améliorant l'offre touristique portés par les MRC et les municipalités dans les ententes de développement culturel 2024 et 2025-2027.	<i>Réalisée (2024-2025)</i>

Région : Îles-de-la-Madeleine (11)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Renverser la tendance démographique	
Action 1 Accompagner les partenaires et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la réalisation de projets culturels contribuant à l'attraction et à la rétention démographiques. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Octroi d'une aide financière de 187 806 \$ pour la signature d'une entente de développement culturel triennale avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour le cycle 2025-2027. • Octroi d'une aide financière de 16 200 \$ pour la signature d'une nouvelle entente de développement culturel triennale avec la Municipalité de Grosse-Île pour le cycle 2025-2027. • Poursuite de l'entente grâce au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier : sommes disponibles pour la restauration de propriétés privées et aide financière à l'embauche d'un[e] agent[e] de développement en patrimoine immobilier. • Octroi d'une aide financière de 50 000 \$ à titre de prolongation de la subvention salariale temporaire pour le poste d'agent[e] de développement en patrimoine immobilier (Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier).	<i>Réalisée (2024-2025)</i>
Priorité 4 Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	
Action 1 Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la mise en valeur et la gestion de ses paysages. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Soutien aux actions de mise en valeur du patrimoine paysager, incluses dans les ententes de développement culturel 2024 et 2025-2027 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.	<i>Réalisée (2022-2023)</i>

Action	État de la réalisation
Action 2 Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans des projets de sensibilisation au patrimoine et de sauvegarde de celui-ci. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Poursuite de l'entente grâce au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier : sommes disponibles pour la restauration de propriétés privées et aide financière à l'embauche d'un[e] agent[e] de développement en patrimoine immobilier. • Octroi d'une aide financière de 50 000 \$ à titre de prolongation de la subvention salariale temporaire pour le poste d'agent[e] de développement en patrimoine immobilier (Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier). • Accompagnement étroit de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, de la Municipalité de Grosse-Île et de la Communauté maritime pour des dossiers relevant de l'archéologie (anciens cimetières, sites archéologiques autochtones, sites coloniaux euroquébécois ou acadiens), de même que de l'aménagement du territoire, du patrimoine bâti et de la mise en valeur du patrimoine. • Participation aux rencontres Trajectoires d'adaptation aux changements climatiques sur le site de La Grave, organisées par la Municipalité des Îles.	<i>Réalisée (2022-2023)</i>
Action 3 Amorcer, en collaboration avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le développement et l'implantation d'outils de planification archéologique dans le but de favoriser l'appropriation, la connaissance et la protection des sites archéologiques. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Soutien financier et technique pour la réalisation, grâce à l'entente de développement culturel, de l'étude <i>Projet de priorisation des sites archéologiques et des zones à potentiel archéologique des Îles-de-la-Madeleine en regard des changements climatiques</i>.	<i>Réalisée (2022-2023)</i>

Action	État de la réalisation
Priorité 5 Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant	
Action 1 Soutenir les initiatives visant à bonifier et à rendre accessible l'offre culturelle à l'aide de projets en loisir culturel, d'activités dans les bibliothèques, etc. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Octroi d'une aide financière totalisant 39 140 \$ pour soutenir la réalisation de 3 projets de loisir culturel et de médiation culturelle en parascolaire dans une école primaire et des centres de la petite enfance des Îles-de-la-Madeleine (Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif). • Soutien financier aux actions de loisir culturel et à la programmation d'activités des bibliothèques publiques incluses dans les ententes de développement culturel 2024 et 2025-2027 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. • Soutien financier aux activités de loisir culturel organisées par la Municipalité de Grosse-Île dans le cadre de la nouvelle entente de développement culturel 2025-2027. • Octroi d'une aide financière de 80 000 \$ à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, permettant l'embauche d'une ressource professionnelle qui assurera le développement de ses services en loisir culturel pour 2024-2025. • Soutien financier bisannuel (2023-2025) de 60 800 \$ pour le développement des collections de la bibliothèque publique autonome. • Poursuite du soutien financier au fonctionnement de l'École de cirque des Îles pour son offre de formation artistique dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art.	<i>Réalisée (2022-2023)</i>

Action	État de la réalisation
Action 2 Déterminer et soutenir des projets permettant de préserver et de mettre en valeur le patrimoine. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Soutien financier aux actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel, archéologique et paysager incluses dans les ententes de développement culturel 2024 et 2025-2027 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. • Poursuite de l'entente par le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier : sommes disponibles pour la restauration de propriétés privées et aide financière à l'embauche d'un[e] agent[e] de développement en patrimoine immobilier. • Octroi d'une aide financière de 50 000 \$ à titre de prolongation de la subvention salariale temporaire pour le poste d'agent[e] de développement en patrimoine immobilier (Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier).	<i>Réalisée (2022-2023)</i>
Action 3 Accompagner le milieu dans la valorisation des composantes culturelles locales dans le but de renforcer la vitalité du territoire. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Soutien financier à l'organisme Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, pour la période de 2023-2026. • Soutien financier au fonctionnement de 2 institutions muséales à caractère culturel, et accompagnement pour leurs projets de développement. • Soutien financier pour 2 institutions muséales des Îles-de-la-Madeleine participant à la mesure de gratuité. • Renouvellement de l'agrément de 2 institutions muséales. • Participation au comité de mise à jour de la Politique culturelle de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (4 rencontres en 2024-2025). • Soutien financier aux actions de valorisation des composantes culturelles locales dans le cadre des ententes de développement culturel 2024 et 2025-2027 des municipalités des Îles-de-la-Madeleine et de Grosse-Île. • Soutien financier à l'élaboration d'une politique culturelle pour la Municipalité de Grosse-Île dans le cadre d'une nouvelle entente de développement culturel 2025-2027.	<i>Réalisée (2024-2025)</i>

Région : Chaudière-Appalaches (12)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional	
Action 1 Susciter la mise en place d'initiatives concertées entre plusieurs partenaires municipaux dans les ententes de développement culturel, notamment en organisant des rencontres d'échanges entre les agents culturels et en proposant l'intégration de projets communs dans ces ententes. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Poursuite de l'entente sectorielle de développement en culture et participation aux comités directeurs et des partenaires du projet culturel régional Virez culture en Chaudière-Appalaches.	Réalisée (2022-2023)
Priorité 6 Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches	
Contribution du Ministère en lien avec cette priorité Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Collaboration avec l'Association touristique régionale au projet Virez culture en Chaudière-Appalaches (contribution en services pour promouvoir la stratégie).	
Priorité 7 Mettre en valeur et donner accès à la culture	
Action 1 Favoriser l'intégration d'actions visant à améliorer l'offre de services de l'ensemble des territoires dans les ententes de développement culturel.	Réalisée (2020-2021)
Priorité 8 Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région	
Action 1 Organiser une présentation s'adressant aux milieux municipaux sur la démarche d'aménagement culturel du territoire et les outils dont les municipalités disposent en matière de protection du patrimoine culturel. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Rencontres de sensibilisation avec les MRC et les municipalités en lien avec la <i>Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives</i>. • Transmission de lettres de sensibilisation aux MRC et aux municipalités.	En cours

Action	État de la réalisation
Action 2 Susciter la mise en œuvre d'actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d'information et d'échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Convocation par le Ministère du réseau des agent[e]s de développement en patrimoine immobilier à 10 rencontres durant l'année. Aussi, invitation aux intervenant[e]s du milieu municipal en aménagement à une rencontre d'information sur le nouveau Programme d'ententes en patrimoine le 6 décembre 2024.	<i>Réalisée (2022-2023)</i>

Région : Laval (13)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine	
Action 1 Apporter son expertise dans ses champs de compétence au comité en aménagement de la conférence administrative régionale de Laval pour contribuer à une planification intégrée de l'aménagement du territoire. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Participation à 2 des 3 rencontres du comité en aménagement de la conférence administrative régionale en 2024-2025, soit les 3 juin 2024 et 20 mars 2025.	<i>Réalisée (2020-2021)</i>
Action 2 Promouvoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à échelle humaine en diffusant le guide <i>Territoire hérité, habité, légué : l'aménagement culturel du territoire</i> à nos partenaires.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>

Action	État de la réalisation
Priorité 2 Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes	
Action 1 Favoriser les projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Dans le cadre de l'entente de développement culturel, financement de l'Escouade poétique dans les centres d'incarcération lavallois, qui a permis d'animer des ateliers de création littéraire auprès des détenues du centre de détention Leclerc. • Dans le cadre de l'Appel de projets Culture et inclusion, 4 projets ont été soutenus : Ici, là-bas, de la société littéraire de Laval; Ateliers artistiques, au Centre fédéral de formation du Musée ambulant; Murale inclusive, de l'Association lavalloise des personnes aidantes; et Le passé en présent, du Réseau ArtHist. • 3 projets en cours de réalisation ou terminés : Paroles de filles et de femmes, du Théâtre Fêlé; Je rêve. Et toi?, de Bluff Productions; et Plein vue sur Mosaïque, de La centrale des artistes. Les initiatives Ailes d'oiseaux, du Théâtre incliné, et inclusion sociale par la danse, de Prima Danse, sont terminées. • Dans le cadre de l'Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans 2024-2025, 2 projets ont été soutenus : L'art de l'improvisation en harmonie : échos bienveillants, de La rencontre théâtre-ados; et Troupe de théâtre 100 % Ados, du Théâtre Fêlé.	Réalisée (2024-2025)
Action 2 Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire.	Abandonnée (2024-2025) ³⁰
Priorité 4 La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable	
Action 1 Collaborer, en partenariat avec la Ville de Laval et Culture Laval, à la documentation du milieu culturel et à l'évaluation de l'incidence de la culture sur le développement régional.	Réalisée (2023-2024)
Priorité 5 Un écosystème culturel professionnel, pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie	
Action 1 Participer à la concertation du milieu culturel en favorisant les collaborations et les maillages entre les divers intervenants.	Réalisée (2023-2024)

30. Le Ministère a abandonné cette initiative, le contexte n'ayant pas été propice à sa mise en œuvre, notamment à cause de la pandémie de COVID-19.

Action	État de la réalisation
Action 2 Accompagner le milieu culturel dans son virage numérique en offrant, en collaboration avec les agents de développement numérique, des outils et un accès à la communauté de pratique professionnelle nationale, ainsi qu'en faisant connaître les appels de projets en numérique du Ministère et de ses sociétés d'État. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Dans le cadre de l'entente de développement culturel, financement du programme d'accompagnement ONDE offert par Culture Laval aux artistes-entrepreneurs[-euses] émergent[e]s et issu[e]s de la diversité culturelle. ONDE a permis d'offrir un suivi personnalisé et des rencontres de groupe pour aider les participant[e]s à structurer leur modèle d'affaires et à développer leur projet.	<i>Réalisée (2024-2025)</i>
Priorité 6 Une culture qui rayonne au-delà des frontières de la région	
Action 1 Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment au moyen de l'enveloppe régionale en numérique. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Inauguration de la nouvelle exposition permanente du Cosmodôme, incluant l'utilisation du numérique, financée par le programme Soutien aux expositions permanentes et itinérantes.	<i>Réalisée (2024-2025)</i>
Action 2 Par l'intermédiaire de l'entente de développement culturel, encourager les projets de portée nationale ou internationale	<i>Réalisée (2020-2021)</i>
Priorité 7 Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire	
Action 1 Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère dans le développement de projets d'infrastructures majeurs structurants et innovants. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> • Projet de restauration et d'agrandissement de la maison André-Benjamin-Papineau réalisé. • Début des travaux de l'infrastructure culturelle du centre-ville financés par le Ministère.	<i>Réalisée (2024-2025)</i>

Région : Lanaudière (14)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique	
Action 1 Accompagner le milieu culturel dans son virage numérique en offrant, en collaboration avec les agents de développement numérique, des outils et un accès à la communauté de pratique professionnelle nationale, ainsi qu'en faisant connaître les appels de projets en numérique du Ministère et de ses sociétés d'État.	Réalisée (2021-2022)
Action 2 Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment à l'aide de l'enveloppe régionale en numérique.	Réalisée (2021-2022)
Priorité 8 Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative	
Action 1 Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire.	Abandonnée (2024-2025) ³¹
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Mettre en place de nouveaux canaux de communication entre la culture et l'éducation, entre autres par une participation active aux rencontres de la conférence administrative régionale en développement social, qui se tiennent quatre fois par année. <i>Aucun moyen mis en œuvre en 2024-2025.</i>	

31. Le Ministère a abandonné cette initiative, le contexte n'ayant pas été propice à sa mise en œuvre, notamment à cause de la pandémie de COVID-19.

Action	État de la réalisation
Priorité 10 Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional	
Action 1 Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel, notamment : • MRC de Matawinie : capsules balados réalisées pour faire la promotion et la mise en valeur du patrimoine culturel de la Matawinie : <i>Aux couleurs de la Matawinie... Culturellement nous</i>; • réalisation d'un parcours d'art (structure, fresque et autre) sur le territoire de la MRC de Montcalm; • création d'un outil d'interprétation pour la diffusion des connaissances sur les paysages (MRC de D'Autray).	<i>Réalisée (2021-2022)</i>
Action 2 Promouvoir l'importance de la culture et l'apport des artistes à l'économie Lanaudaise.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>
Autres contributions du Ministère en lien avec cette priorité • Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel. • Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales et ainsi adopter une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement de produits d'appel et au rayonnement régional. <i>Aucun moyen mis en œuvre en 2024-2025.</i>	

Région : Laurentides (15)

Action	État de la réalisation
Priorité 2 Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté des citoyens	
Action 1 Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales dans le but de développer un sentiment d'appartenance chez la population et de contribuer à la fierté régionale. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel, notamment : • mise en valeur des paysages identitaires des 17 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle; • collecte et ajout de documents audiovisuels (sonores et visuels) pour continuer d'enrichir la documentation en lien avec l'histoire du développement du territoire de Saint-Eustache (projet de grenier numérique) et mise en valeur de l'urne de Jean-Olivier Chénier présentée à la place des Patriotes (Ville de Saint-Eustache); • mise en place d'une nouvelle exposition de photos à l'extérieur en collaboration avec le club de photos et les citoyen[ne]s qui étaient invité[e]s à photographier leur représentation culturelle de Saint-Sauveur (Ville de Saint-Sauveur); • restauration d'un canon de la Première Guerre mondiale pour le mettre en valeur dans un lieu accessible à tou[te]s; voyage immersif au cœur de l'histoire des Laurentides avec l'exposition <i>Le Petit Train du Nord</i> au Théâtre Gilles-Vigneault; et création d'un répertoire toponymique de Saint-Jérôme (Ville de Saint-Jérôme); • en collaboration avec Histoire et Archives Laurentides, présentation d'une projection sur un bâtiment du circuit patrimonial pour faire découvrir l'histoire de Prévost (Ville de Prévost); • réalisation de capsules vidéo d'aîné[e]s ou de personnes significatives pour la communauté qui racontent certains pans de l'histoire de Sainte-Agathe-des-Monts (Ville de Sainte-Agathe-des-Monts); • création de 3 balados mettant en valeur l'histoire térésiennne : <i>Seigneuresses et statues</i>, <i>Ducharme et Casavant et l'orgue</i> (Ville de Sainte-Thérèse); • présentation de 4 conférences sur l'histoire de Sainte-Thérèse à la bibliothèque municipale ainsi que création et présentation d'un conte historique par Marc Sauvageau accompagné du pianiste Roman Zavada (Ville de Sainte-Thérèse).	<i>Réalisée (2021-2022)</i>

Action	État de la réalisation
Action 2 Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel, notamment : - projet d'interprétation et de mise en valeur en lien avec La petite église (cabaret-spectacle) de Saint-Eustache; - trousses d'activités destinées aux familles mettant en valeur l'histoire et le patrimoine du Vieux-Saint-Eustache (Ville de Saint-Eustache).	<i>Réalisée (2022-2023)</i>
Action 3 Soutenir la connaissance et la pratique du loisir culturel à l'aide de la Mesure d'accompagnement et de soutien aux unités régionales de loisir et de sport en matière de loisir culturel. <i>Moyens mis en œuvre en 2024-2025</i> - Collaboration avec les intervenant[e]s en loisir scolaire des écoles secondaires. - Collaboration avec les acteurs[-trices] en éducation et en culture pour élargir la portée du projet Réenchanter la cour d'école secondaire.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel. <i>Aucun moyen mis en œuvre en 2024-2025.</i>	
Priorité 4 Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale	
Action 1 Apporter son expertise dans ses champs de compétence au comité d'aménagement de la conférence administrative régionale des Laurentides, qui se tient quatre fois par année, pour contribuer à une planification intégrée de l'aménagement du territoire. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Participation à 3 des 4 rencontres du comité en aménagement de la conférence administrative régionale en 2024-2025, soit les 1^{er} octobre 2024, 21 novembre 2024 et 27 février 2025.	<i>Réalisée (2020-2021)</i>
Action 2 Promouvoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement de milieux de vie durables et dynamiques en diffusant le guide <i>Territoire hérité, habité, légué : l'aménagement culturel du territoire</i> à nos partenaires.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>

Action	État de la réalisation
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Contribuer, à l'aide de programmes, à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations. <i>Aucun moyen mis en œuvre en 2024-2025.</i>	

Région : Montérégie (16)

Action	État de la réalisation
Priorité 2 Développer une identité rassembleuse par la culture	
Action 1 Favoriser la concertation entre les partenaires de la région (ministères et organismes) pour stimuler le développement de projets de citoyenneté culturelle des jeunes.	<i>En suspens</i>
Action 2 Accompagner les acteurs concernés dans la mise en place d'un circuit muséal pour bonifier et dynamiser l'offre culturelle en tirant profit des réseaux existants ou qui seront développés.	<i>Non amorcée</i>
Action 3 Accompagner et soutenir les communautés dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Réalisation de l'étape 2 de l'entente sectorielle de développement en patrimoine conclue avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, la Ville de Longueuil, la Table de concertation régionale de la Montérégie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit la rédaction d'une étude sur le contexte du développement de la Montérégie par la firme Les Topographes. Version définitive du document à venir.	<i>Réalisée (2022-2023)</i>
Priorité 5 Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie	
Action 1 Concevoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement d'un sentiment d'appartenance dans la population et contribuant à l'attractivité des milieux. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Élaboration d'un devis en vue d'un appel de propositions pour concevoir un plan d'action de valorisation du patrimoine découlant de l'étude historique qui documente le développement de la Montérégie.	<i>En cours</i>
Priorité 7 Promouvoir et développer le tourisme	
Action 1 Favoriser la concertation entre les partenaires dans le but d'offrir un soutien aux milieux pour établir, bonifier, promouvoir et valoriser l'offre culturelle propre au territoire, en participant notamment à l'amélioration de routes vertes et bleues.	<i>En suspens</i>

Région : Centre-du-Québec (17)

Action	État de la réalisation
Priorité 1 Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales	
Action 1 Soutenir financièrement la coordination de la formation continue en culture destinée aux travailleurs culturels et aux artistes professionnels. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Octroi d'une aide financière pour le poste de coordonnateur[-trice] à la formation continue à Culture Centre-du-Québec.	Réalisée (2020-2021)
Priorité 3 Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication	
Action 1 Soutenir financièrement l'action d'un agent de développement numérique régional à Culture Centre-du-Québec pour accompagner les acteurs du secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation et à la transmission des nouvelles pratiques numériques. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Octroi d'une aide financière pour maintenir en poste un[e] agent[e] de développement numérique jusqu'au 31 mars 2025.	Réalisée (2020-2021)
Action 2 Soutenir financièrement au moins un projet dans le cadre de l'appel régional de projets en numérique dans le but de permettre au milieu d'expérimenter de nouvelles approches de diffusion du contenu culturel.	Réalisée (2020-2021)
Priorité 5 Assurer des services de proximité	
Action 1 Accompagner et soutenir financièrement l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des services de garde des écoles primaires et des résidences pour aînés dans les cinq MRC.	Réalisée (2022-2023)
Action 2 Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC et la Nation abénakise sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des milieux visés. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> 5 MRC et 3 villes ont renouvelé leur entente de développement culturel pour 3 ans (2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027).	Réalisée (2020-2021)
Action 3 Soutenir financièrement au moins sept médias communautaires dans le but de contribuer au maintien de leur existence et, par le fait même, de permettre à la population d'avoir accès à de l'information locale et régionale. <i>Moyen mis en œuvre en 2024-2025</i> Soutien au fonctionnement de 7 médias communautaires, dont 3 médias imprimés, 3 télévisions et 1 station de radio.	Réalisée (2020-2021)

Action	État de la réalisation
Autre contribution du Ministère en lien avec cette priorité Participer à six rencontres de concertation de Culture Centre-du-Québec avec les agents de développement culturel dans le but de déterminer les besoins du milieu et des moyens d'action. <i>Aucun moyen mis en œuvre en 2024-2025.</i>	
Priorité 6 Développer la notoriété de la région	
Action 1 Accompagner les cinq MRC, les villes de Nicolet, de Victoriaville et de Drummondville ainsi que les communautés d'Odanak et de Wôlinak dans la réalisation d'un projet de diffusion régionale visant à mettre en valeur des artistes de chacune des MRC et de la Nation abénakise.	<i>Réalisée (2021-2022)</i>

Annexe II

Bilan-synthèse de l'état d'avancement de toutes les actions inscrites au Plan d'action 2020-2022 du Ministère en lien avec les priorités régionales (période 2020-2025) ³²

Région	Action non amorcée (nombre)	Action amorcée (nombre)	Action en cours (nombre)	Action en suspens (nombre)	Action réalisée (nombre)	Action abandonnée (nombre)	Nouvelle action (nombre)	Action modifiée (nombre)	Total (nombre)
Bas-Saint-Laurent (01)	0	0	0	1	9	0	0	0	10
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	0	0	0	0	6	2	0	0	8
Capitale-Nationale (03)	0	0	2	0	3	0	0	0	5
Mauricie (04)	0	0	0	0	8	1	0	0	9
Estrie (05)	0	0	0	0	9	1	0	0	10
Montréal (06)	0	0	3	0	5	0	0	0	8
Outaouais (07)	0	0	1	0	5	0	0	0	6
Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0	0	1	6	0	0	0	7
Côte-Nord (09)	0	0	0	0	6	0	0	0	6
Nord-du-Québec (10)	0	0	0	1	5	0	0	0	6
Gaspésie (11)	0	0	0	1	8	0	0	0	9
Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	7	0	0	0	7
Chaudière-Appalaches (12)	0	0	1	0	3	0	0	0	4
Laval (13)	0	0	0	0	9	1	0	0	10
Lanaudière (14)	0	0	0	0	4	1	0	0	5
Laurentides (15)	0	0	0	0	5	0	0	0	5
Montréal (16)	1	0	1	2	1	0	0	0	5
Centre-du-Québec (17)	0	0	0	0	7	0	0	0	7
TOTAL	1	0	8	6	106	6	0	0	127

32. Le Plan d'action 2020-2022 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024, mais le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a demandé de considérer la période jusqu'au 31 mars 2025 pour la présente reddition de comptes.

